

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(22^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 30 avril 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Eloge funèbre de Marcel Dassault** (p. 629).

MM. le président, Jacques Chirac, Premier ministre.

2. **Questions au Gouvernement** (p. 630).

BILAN DES RÉCENTES NÉGOCIATIONS AGRICOLES AU NIVEAU EUROPÉEN (p. 630)

MM. Jean Briane, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

FONDS SPÉCIAL DE GRANDS TRAVAUX ET RELANCE DU BATIMENT (p. 631)

MM. Roland Blum, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

ÉVACUATION DE LOCAUX DE P.M.E. OCCUPÉS PAR DES GREVISTES (p. 632)

MM. Jean-Jacques Jegou, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

SOMMET DE TOKYO (p. 633)

MM. Maxime Gremetz, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE CIVILE (p. 633)

MM. Jean-Pierre Stirbois, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

PRIX AGRICOLES (p. 634)

MM. Yves Tavernier, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

POLITIQUE HOSPITALIÈRE (p. 635)

M. Raymond Douyère, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

R.A.T.P. (p. 636)

Mme Gisèle Stievenard, M. Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

PLANS-RELIEFS (p. 637)

MM. Bernard Derosier, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION (p. 638)

MM. Jean-Pierre Fourré, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

CALENDRIER DE LIBÉRATION DES PRIX DES SERVICES (p. 638)

MM. Alain Chastagnol, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE (p. 639)

MM. Jean Bonhomme, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

MODE DE CALCUL DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR L'ENSEIGNEMENT LIBRE (p. 639)

MM. Jean-Louis Debré, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

PROJET DE RÉFORME FISCALE PROPOSÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE CORSE (p. 641)

MM. Jean-Paul de Rocca Serra, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Suspension et reprise de la séance (p. 641)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE ÉVIN

Mesures d'ordre économique et social. - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 642).

Article 4 (suite) (p. 642)

MM. Louis Moulinet, Jean-Marie Bockel, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), François Patriat, Georges Le Baill, François d'Aubert, Jean-Claude Chupin, Georges Tranchant, Louis Mexandeau, Michel d'Ornano, président de la commission des finances ; Jean-Pierre Sueur, André Ledran, Dominique Strauss-Kahn, Jean Le Garrec, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

Amendements de suppression n^{os} 85 de M. Chomat et 332 de M. Collomb.

MM. Philippe Bassinet, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlimentaires** (p. 655).

5. **Ordre du jour** (p. 655).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE MARCEL DASSAULT

M. le président. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*) Lorsque, ce mardi 22 avril, dans la cour d'honneur des Invalides, après qu'un grondement sourd les eut annoncés, six Mirage en formation survolèrent pour un dernier salut le cercueil drapé de tricolore de Marcel Dassault, les assistants, des plus obscurs aux plus célèbres, furent saisis d'une émotion intense : les regards se voilèrent et beaucoup détournèrent la tête pour cacher leurs larmes.

Avant-derniers-nés d'une succession de machines volantes croissant sans cesse en nombre et en prestige depuis plus de soixante ans, ces Mirage étaient le fruit du génie inventif de leur créateur qui se présentait lui-même comme un ingénieur, un ingénieur qui nous laisse un fabuleux héritage et une fière leçon de civisme.

L'ingénieur qui eut le bonheur de pouvoir présenter, il y a quelques mois, son dernier prototype, le Rafale, ne nous laisse pas seulement la Société des avions Marcel Dassault, ce qui serait déjà beaucoup, comme nous le savons en Aquitaine : des équipes hautement performantes, unies dans un même attachement à « leurs avions » et au travail bien fait. Des équipes de renom mondial auxquelles jusqu'à ces dernières semaines il avait pu faire partager son expérience et insuffler son dynamisme. Une entreprise moderne, bien gérée, prospère et où chaque salarié bénéficie de la juste considération due à son apport personnel à l'effort commun. Au moment où le Rafale est présenté et où Hermès s'annonce, Marcel Dassault laisse aussi à la France la possibilité de demeurer au premier rang dans la construction aéronautique et spatiale et de continuer à fournir à l'Europe des éléments essentiels à ces industries de pointe sans lesquelles sa pérennité même serait compromise en tant qu'union d'États maîtres de leur destin.

C'est bien là un héritage fabuleux dont ses continuateurs, les siens et ses coéquipiers, devront avoir à cœur d'assurer l'avenir.

Marcel Dassault nous laisse aussi une fière leçon de civisme. Alors que ses capacités exceptionnelles et un travail acharné avaient fait de lui un industriel puissant, à deux reprises, en 1936 et en 1982, le Gouvernement de la République, dans l'exercice de ses pouvoirs légitimes, nationalisa son entreprise. Respectueux de la règle démocratique, il s'exécuta de bonne grâce avec pour seul objectif de pouvoir continuer à concevoir des avions. D'où ses bureaux d'études soit d'avant, soit d'après-guerre, à partir desquels son génie créateur put s'exprimer. Particulièrement en 1982, il fit à l'État une donation d'une importance telle que nul ne pourrait plus ignorer que l'argent n'avait jamais été pour lui un but mais seulement un moyen de poursuivre son action et aussi de lui permettre d'exercer une générosité inépuisable.

Quant à ses violons d'Ingres, ils s'appelaient presse et cinéma. Tout simplement.

Cette leçon de civisme s'est doublée d'un message politique touchant l'existence même de la nation.

L'annonce de la mort de Marcel Dassault a en effet suscité sur son nom l'union nationale à laquelle il n'avait pas cessé d'inviter les Français, dans un style dépouillé, avec des for-

mules simples que les beaux esprits toujours ironiques baptisaient simplistes. Et pourtant ! Il y avait plus de bon sens dans son « Café du commerce » que dans beaucoup de leurs considérations distinguées.

Cette union nationale lui était si chère parce qu'il en avait constaté à différentes reprises la nécessité pour la France, la France objet de son amour.

La Grande Guerre l'avait enseigné à cet égard. La patrie en péril avait exigé l'union de ses enfants pour survivre, affaiblie, diminuée certes, mais debout.

Entre les deux guerres, il avait mesuré à sa juste nocivité la désunion profonde du pays, à la base de querelles politiques qui, sans elle, eussent pu conserver le caractère de simples péripéties du débat démocratique. La défaite était venue sanctionner cette désunion fondamentale.

Déporté à Buchenwald, il avait constaté que cette union nationale était salvatrice et c'est parce qu'elle était effective dans ce camp de l'horreur qu'il avait pu revenir de l'enfer. Tel des nôtres ici même peut encore en témoigner.

Ses expériences durement acquises avaient fondé sa conviction et peut-être sa constante adjuration perdit-elle de son pouvoir de persuasion par l'emploi du terme lui-même. L'union nationale dans notre langage est souvent entendue comme une formule d'unanimité employée par la société politique pour tirer le pays d'un mauvais pas. Ainsi en 1926 ou en 1934. D'où sans doute le scepticisme ambiant alors que dans son esprit il s'agissait de sauvegarder, de développer et de mettre en œuvre un sentiment sans lequel aucune nation ne saurait assurer son destin, un sentiment que, tous, nous avons l'impérieux devoir de préserver quelles que soient nos méfiances, nos suspensions et nos divisions politiques et partisans. Ce sentiment est celui de l'unité nationale. Tel est bien le message de Marcel Dassault comme il a été aussi celui du général de Gaulle.

Leurs communes convictions, la défaite, l'appel du 18 juin 1940, l'Occupation, la France libre, la Résistance, la Déportation, la Libération, tout les rapprochait. Au cours de son parcours politique, Marcel Dassault appartient donc aux formations gaullistes sous leurs dénominations successives. Ainsi notre doyen d'âge, élu pour la première fois en 1951, et toujours réélu depuis 1958 dans le département de l'Oise, était-il membre du groupe du rassemblement pour la République.

Il avait le plus grand respect pour la fonction du doyen d'âge, et, à l'approche du 2 avril dernier, il s'était préparé, concentré en prévision de l'ouverture de la législature non seulement intellectuellement mais même physiquement. On sait ce qu'il en advint.

Il faut aussi savoir que ce père et ce grand-père, dont l'affection et la vigilance ne se sont jamais démenties, n'avait pas cessé de s'appuyer sur une épouse dont il avait dit un jour, après qu'elle eut fait l'objet d'un enlèvement vécu d'un cœur vaillant, que « sans elle, rien n'eût été de ce qui était ». Un tel hommage explique comment un heureux mariage dure plus de soixante ans, parce que les vertus de l'une répondent aux vertus de l'autre.

Au nom de l'Assemblée nationale, j'adresse à Mme Madeleine Dassault, à sa famille, à ses amis, politiques ou non, à tous ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, l'expression de notre sympathie, de notre compassion et aussi de notre tristesse.

Ainsi va le monde, d'époque en époque, illuminé par l'éclat des hommes véritablement grands. Ils disparaissent à nos yeux mais, comme celle des étoiles mortes, leur lumière peut encore guider l'humanité bien au-delà de nos existences.

Marcel Dassault est mort, mais sa lumière brille.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, le président Jacques Chaban-Delmas vient de rendre à Marcel Dassault, doyen de cette assemblée, l'hommage si mérité de la représentation nationale.

Au nom du Gouvernement, je tiens à m'associer de tout cœur à ce qu'il a dit et à saluer, une fois encore, la mémoire de celui qui fit si grand honneur à la France et contribua tellement à sa grandeur.

Je ne reviendrai pas sur la carrière exemplaire de Marcel Dassault, qui témoigne de ce que peut faire l'invention humaine quand elle est relayée par l'audace, la ténacité, le courage et éclairée par la prescience de l'avenir. Je voudrais simplement évoquer dans cet hémicycle la haute conception qu'avait Marcel Dassault de son mandat de représentant du peuple.

Proche de ces hommes et de ces femmes de l'Oise qu'il aimait, qui à chaque scrutin lui prouvaient leur attachement et leur confiance en lui donnant la majorité absolue dès le premier tour, il était d'abord soucieux d'être pour ses concitoyens un soutien fidèle et un recours face aux difficultés. Ses électeurs, comme d'ailleurs ses amis et tous ceux qui l'ont connu, peuvent témoigner que l'on ne faisait jamais appel en vain à la générosité attentive et profondément humaine de Marcel Dassault. Toute sa circonscription, tout son département portent les traces durables de cette générosité. Je pense en particulier aux multiples œuvres et réalisations sociales dont il fut l'âme et auxquelles il consacra son temps, son énergie, ses moyens, mais surtout les immenses ressources de son cœur.

A notre époque menacée par l'égoïsme et la défense d'intérêts frileux, Marcel Dassault donnait l'exemple, si rare, d'une réussite individuelle qui profite à toute la collectivité. Cette volonté d'être utile apparaît clairement dans son ouvrage, *Le Talisman*, quand il écrit, avec une simplicité qui est celle de l'évidence, qu'il est resté député de l'Oise « dans l'espoir de rendre service ». Servir, telle était bien la première exigence de Marcel Dassault, le mot qui aurait pu être sa devise, son ambition pour notre pays.

On ne dira jamais assez l'amour exclusif que Marcel Dassault portait à la France, sa fierté d'être français, son désir de travailler pour la France afin d'accroître son influence, sa grandeur et sa place dans le monde. C'est pour la France, dont il parlait, c'est vrai, avec des accents qui étaient ceux du général de Gaulle, qu'il plaida de toute son énergie en faveur de l'union nationale, du rassemblement des Français. Marcel Dassault savait qu'au-delà des dissentiments, des différences, voire des querelles politiques normales dans une démocratie, il y avait une nation unie par une histoire, une tradition, un langage, fortifiée par les épreuves, consciente des défis et des enjeux de demain. Il savait que les Français seraient d'autant plus forts qu'ils seraient solidaires, rassemblés dans un même sentiment d'appartenance à une nation avec tous les devoirs que cela implique.

Marcel Dassault, ce très grand Français, nous a laissé un message aux multiples facettes. Il nous a montré que tout était possible aux audacieux, aux entrepreneurs, aux travailleurs, aux visionnaires. Il nous a prouvé que la véritable grandeur passait par le refus des compromis et le respect de ses fidélités et de ses engagements. Il a appelé chacun d'entre nous à œuvrer pour l'indépendance et la prospérité de la France et pour l'unité des Français. Puissent ces différents messages être écoutés et entendus.

Je présente à Mme Marcel Dassault, à ses enfants et à tous ses amis, à tous ceux qui ont travaillé à un titre ou à un autre pour lui, les sentiments de très respectueuses et très affectueuses condoléances qui sont ceux du Gouvernement. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Chaque groupe aura à cœur, j'en suis sûr, de restituer quelques minutes afin que nous puissions terminer les questions au Gouvernement à dix-sept heures.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

BILAN DES RECENTES NEGOCIATIONS AGRICOLES AU NIVEAU EUROPEEN

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture.

Monsieur le ministre, lors des dernières négociations sur les prix agricoles à Luxembourg, vous vous êtes battu avec énergie et détermination pour le revenu des agriculteurs français, nous vous en remercions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais les résultats obtenus par le ministre ne sont pas à la hauteur des objectifs (*Ah! sur les bancs du groupe socialiste*) que l'agriculteur que vous êtes avait pu se fixer. (*Exclamations et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je suis persuadé que vous avez parfaitement conscience que la bataille pour le revenu des agriculteurs n'est pas encore gagnée...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh que non !

M. Jean Briane. ... et qu'elle doit se poursuivre sans relâche à l'intérieur du pays et au sein de la Communauté européenne.

Les agriculteurs français sont, avec raison, outrés que l'on ait pu laisser croire dans l'opinion, à travers les médias, que la dévaluation récente servait avantagement l'agriculture française et résolvait ainsi le problème du revenu des agriculteurs.

En matière de revenu, les agriculteurs sont toujours sur leur faim - sans jeu de mots. Ils se posent bien des questions et, même après les accords de Luxembourg, ils sont inquiets du sort qui leur sera réservé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ils ont raison !

M. Jean Briane. Le démantèlement des montants compensatoires monétaires a été insuffisant, particulièrement en ce qui concerne les productions animales. (*C'est vrai! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or les M.C.M. qui demeurent réduisent quasiment à néant les effets plausibles de la dévaluation et diminuent les capacités de notre agriculture à l'exportation. (*Oui! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sans doute les M.C.M. ont-ils été suspendus jusqu'en juin pour l'aviculture. Qu'en sera-t-il après ? (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'enveloppe européenne devient dramatiquement insuffisante et la politique agricole commune est véritablement mise à mal.

Un député du groupe socialiste. On va envoyer à M. Briane un bulletin d'adhésion ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Briane. Vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il est impossible de déstocker la viande bovine faute de moyens financiers et que les marchés agricoles ne peuvent suivre, faute de moyens d'intervention. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire quelles actions entend conduire le Gouvernement, quelles initiatives et quelles mesures il envisage de prendre :

Premièrement, pour qu'en 1986 le revenu des agriculteurs français soit maintenu à un niveau acceptable, et que la confiance revienne dans les entreprises agricoles et au sein des familles qui y vivent ;

Deuxièmement, quelles mesures envisagez-vous pour sortir la politique agricole commune de l'ornière dans laquelle elle s'est enlégée et faire respecter les principes communautaires qui la fondent ?

Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre pour conserver à l'agriculture des régions de montagne et des zones difficiles la part de marché, notamment en matière de production laitière et de viande, indispensable à leur survie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je n'ai jamais prétendu pour ma part que le résultat de la négociation de Luxembourg pouvait lever toutes les inquiétudes des agriculteurs. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur divers bancs du groupe U.D.F.*)

Il n'en reste pas moins que cet accord est sans doute le meilleur auquel nous pouvions prétendre. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il n'est d'ailleurs pas s'en assurer que de constater ce qu'en ont retiré les autres délégations. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

C'est sans aucune mesure avec ce que la France a obtenu (*Nouveaux rires sur les bancs du groupe socialiste*), en dépit d'ailleurs d'un certain nombre de difficultés que nous devons assumer et dont nous ne portons pas la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la première fois que nous avons négocié à douze, ce qui ne fait qu'accroître la difficulté. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est la première fois aussi que nous avons dû négocier sous la contrainte d'une discipline budgétaire qui a été inventée en 1984. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, chacun sait maintenant que lorsque nous sommes arrivés à Luxembourg, seule la délégation française avait envie d'obtenir une décision au cours de la semaine alors qu'aucune autre délégation n'était convaincue que cela était possible. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons obtenu une augmentation (*Très bien ! et rires sur les mêmes bancs*) des prix du lait et de la viande de 3 p. 100. (*Bravo ! sur les mêmes bancs.*) Nous avons obtenu également une augmentation (*Même mouvement sur les mêmes bancs*) des prix de 1,4 p. 100 pour les productions végétales, avec un démantèlement des montants compensatoires monétaires correspondants.

Nous avons obtenu aussi, et c'est la première fois, la suspension de tous les montants compensatoires monétaires positifs ou négatifs sur le porc et les volailles, jusqu'à ce que le conseil des ministres se prononce sur leur suppression. C'est la première fois qu'une telle décision intervient. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, nous avons évité les mesures que préparait la commission, à savoir la suspension progressive des interventions source de sécurité - pour les prix agricoles - dans les domaines de la viande bovine et des oléagineux.

Un député du groupe socialiste. Et les quotas ?

M. le ministre de l'agriculture. Voilà donc ce que nous avons fait.

En sus, nous avons, certes, élargi la coresponsabilité, mais dans le sens que souhaitait la délégation française, c'est-à-dire sans franchise...

M. Gérard Collomb. C'est bien vrai !

M. le ministre de l'agriculture. ...sans application sur les céréales autoconsommées, et avec une aide au profit des petits producteurs. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour le lait, la situation est différente de ce qui avait été précédemment envisagé. On a tenu compte du financement, assuré par la Communauté, de la mise à la retraite d'un certain nombre de producteurs de lait.

Mais, bien entendu, ce succès (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) n'est sans doute pas suffisant, et c'est la raison pour laquelle nous avons déjà pris plusieurs décisions pour réduire les coûts de production.

M. Christian Lauriasergues. Un triomphe !

M. le ministre de l'agriculture. C'est en ce sens, monsieur le député, que le collectif budgétaire de printemps permet la déduction à 50 p. 100 de la T.V.A. sur le fuel, apporte certaines aides supplémentaires dans les régions de montagne pour compenser leur handicap, prévoit enfin de convertir les prêts à taux d'intérêt trop élevé en des prêts à taux d'intérêt plus raisonnable se rapprochant du taux d'inflation actuel.

Voilà la politique que nous voulons mener, c'est-à-dire une politique d'augmentation des prix dans une négociation difficile, mais également une politique de diminution des coûts de production, de sorte que la différence entre l'évolution des coûts de production et l'évolution des prix soit positive, que l'augmentation des prix de revient soit inférieure à l'augmentation des coûts de production, phénomène qui n'est pas intervenu depuis dix ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kuchaida. « Y a qu'à... » !

M. le ministre de l'agriculture. Pour terminer, monsieur le député, je dirai que l'action que nous voulons mener ne s'arrête pas à une décision sur les prix. Nous voulons procéder comme des paysans qui considèrent que ce n'est pas parce qu'ils ont semé leurs champs qu'ils obtiendront une récolte satisfaisante...

M. Jean-Pierre Kuchaida. Ce n'est pas ce que vous disiez avant !

M. le ministre de l'agriculture. ... et qui savent qu'il leur faut intervenir quotidiennement pour aboutir à un bon résultat, et nous aboutirons à un bon résultat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

FONDS SPECIAL DE GRANDS TRAVAUX ET RELANCE DU BATIMENT

M. le président. La parole est à M. Roland Blum.

Un député du groupe socialiste. Encore une question à M. Guillaume ? (*Oh oui ! Oh oui ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Messieurs, veuillez écouter M. Roland Blum, s'il vous plaît !

M. Robert-André Vivien. Oui, qu'ils se taisent !

M. Roland Blum. Je voudrais appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la situation du bâtiment et des travaux publics dont vous connaissez l'importance pour l'économie nationale.

Ce secteur a été, ces cinq dernières années, particulièrement touché par la crise. En cinq ans, le seul secteur des travaux publics a perdu 80 700 emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Huguet. Avant, vous ne parliez pas ainsi !

M. Roland Blum. En 1982, le Gouvernement avait mis en place le fonds spécial de grands travaux...

M. Guy Béche. Vous voulez le diminuer !

M. Roland Blum. ... dont la dotation pour les travaux publics peut être estimée à 13,7 milliards de francs, mais dont seulement près de 9 milliards ont été engagés à la fin de 1985.

En cinq ans, plus de 24 p. 100 des crédits de l'Etat ont été perdus pour les travaux publics dans la mesure où la création du fonds spécial de grands travaux s'est accompagnée, en fait, et parallèlement, d'une diminution des crédits affectés aux travaux publics dans les lois de finances successives.

Compte tenu des déclarations du Premier ministre en faveur de la relance du bâtiment et des travaux publics, je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, la politique que vous entendez suivre pour le financement des travaux publics. Avez-vous l'intention, parallèlement au financement public classique, de vous orienter vers une politique d'innovation financière par appel à des capitaux privés suivant la formule du crédit-bail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, il est vrai que, depuis 1980, la moitié des emplois perdus en France l'a été dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, soit 300 000 emplois, dont 80 000 pour

le seul secteur des travaux publics. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - C'est vrai! et applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

L'origine de cette baisse des emplois vient, pour une part, du secteur privé, pour une part aussi du secteur public, puisque les crédits d'Etat consacrés aux routes et aux autoroutes sont passés de 9 800 millions de francs en 1980 à 5 095 millions de francs en 1986, soit une baisse de 41 p. 100. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Hou ! Hou !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Dans le même temps, il est vrai que la création du fonds spécial de grands travaux...

M. Jacques Roger-Machart. Que vous supprimez !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... dont vous connaissez le financement originel, aura permis de dégager un crédit de 3 milliards de francs en 1986, ce qui fait, pour l'ensemble du financement d'origine publique - crédits publics d'Etat plus F.S.G.T. - une baisse en cinq ans de 8 p. 100 pour l'enveloppe consacrée aux routes et aux autoroutes.

M. Jacques Roger-Machart. Vous accentuez cette baisse dans le collectif !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, monsieur Blum, et cependant ce secteur des travaux publics doit faire face aux immenses besoins en routes et en autoroutes, pour des raisons de développement, d'emplois, de compétitivité européenne et, évidemment, de sécurité.

La Cour des comptes vient de procéder à une enquête sur l'utilisation du F.S.G.T. Ses conclusions sont de trois ordres.

Premièrement, ce fonds n'a été qu'une technique de débudgétisation.

Deuxièmement, il n'a pas été utilisé seulement pour les opérations qui justifiaient sa création, mais aussi pour des interventions pour le moins étrangères à sa vocation. (*Et pan ! sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

Troisièmement, il a été en partie un mirage budgétaire parce que, pendant quatre années consécutives, les crédits qui lui étaient affectés ont été en grande partie annulés.

C'est la raison pour laquelle, monsieur de député, je viendrai exposer moi-même devant la commission de la production et des échanges les orientations du Gouvernement en matière de financement du logement et de financement des travaux publics dans la deuxième quinzaine du mois de mai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Les moyens de trouver un nouveau rythme de développement et de financement passent, bien sûr, par la « rebudgétisation » de crédits de financement, mais aussi, comme vous l'avez dit tout à l'heure, par des financements du type crédit-bail et par le financement de grandes infrastructures européennes - et nombre de nos collègues européens sont désormais persuadés qu'il y a là un moyen de développement de l'emploi en Europe - et, enfin, par la concession de financements privés de grands ouvrages publics qui pourraient être lancés dans les prochains mois. J'aurai l'occasion, monsieur le député, je le répète, de venir m'en expliquer devant la commission de la production et des échanges au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

EVACUATION DE LOCAUX DE P.M.E. OCCUPES PAR LES GREVISTES

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Dans le projet de loi d'habilitation relatif aux mesures d'ordre économique et social et dans le projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement affirme clairement sa volonté d'aider les entreprises, et plus particulièrement les P.M.E., afin de favoriser la création d'emplois. C'est dans ce

même but que M. le Premier ministre a sollicité la confiance des chefs d'entreprise au cours de sa dernière prestation télévisée.

Or, plusieurs événements qui se sont déroulés dans un passé récent et qui risquent de se reproduire nous montrent que des grèves déclenchées dans des P.M.E., accompagnées le plus souvent d'occupation des locaux, entraînent des pertes de marchés telles que l'entreprise se retrouve dans une situation extrêmement difficile l'obligeant parfois à fermer ses portes.

Cette situation, qui se solde trop souvent par une suppression d'emplois, aurait pu être évitée si l'Etat avait répondu présent dans les meilleurs délais pour faire exécuter les ordonnances de justice demandant l'évacuation des locaux par les grévistes.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean-Jacques Jegou. Trop de grèves, en effet, s'accompagnent d'une atteinte à la liberté du travail, des piquets de grève interdisant l'accès des lieux de travail.

Lorsque les victimes de ces occupations obtiennent gain de cause, c'est-à-dire la possibilité de reprendre le travail, les forces de police ne sont pas là pour faire respecter la décision du tribunal, ou bien, si elles sont présentes, elles ne reçoivent pas l'ordre d'intervenir. Or les maires qui siègent dans cette assemblée savent qu'aucun commissaire de la République ne prend de telles décisions sans en référer à votre ministère.

Ce type d'intervention est certes regrettable mais, lorsque l'occupation n'a pu être évitée, c'est le seul moyen de garantir la liberté du travail. Le fait d'occuper les locaux et de bloquer toute activité condamne trop souvent les P.M.E., notamment de services. Ainsi, les conséquences de l'occupation risquent d'être sans commune mesure avec les causes du conflit. Il n'est pas question de remettre en cause l'action nécessaire et même prépondérante des syndicats, mais d'éviter une attitude qui, à terme, ne pourra que porter préjudice à l'ensemble des salariés.

Au moment où le Gouvernement leur demande d'embaucher, les chefs d'entreprise ont besoin d'être rassurés. Pouvez-vous, monsieur le ministre, leur garantir l'exécution effective et dans les meilleurs délais des décisions de justice visant à faire évacuer les locaux des entreprises occupées illégalement et à rétablir de ce fait la liberté du travail dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. du R.P.R. et Front national [R.N.].*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Georges Hage. Vive le 1^{er} mai ! (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Ecoutons M. le ministre de l'intérieur, le 30 avril ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, trop c'est trop !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, il arrive en effet assez souvent que les commissaires de la République soient requis de fournir le concours de la force publique pour faire exécuter des décisions de justice visant à l'évacuation de locaux indûment occupés.

M. Robert Wagner. Par la C.G.F. !

M. le ministre de l'intérieur. La question que vous posez me donne l'occasion de préciser la position du Gouvernement quant au respect de la liberté du travail.

Désormais, les choses devront être claires dans l'esprit de tous (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), et elles sont simples. C'est effectivement au commissaire de la République qu'il appartient d'apprécier si, sans risque excessif pour l'ordre public, il doit être procédé à l'évacuation des locaux indûment occupés.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Loncle. Par le S.A.C. ?

M. le ministre de l'intérieur. En ce qui concerne le Gouvernement, il considère, en dehors de la célébration des fêtes du 1^{er} mai chère à M. Hage...

M. Georges Hage. Merci, monsieur le ministre !

M. Roger Corrèze. C'est le seul jour où M. Hage ait jamais travaillé ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'intérieur. ... que, lorsque toutes les possibilités de négociation permettant l'évacuation des locaux d'une manière paisible et sans problème ont été épuisées, il ne saurait être question d'accepter une situation qui conduise finalement à empêcher le plus grand nombre de travailler au profit d'une minorité qui veut imposer sa loi. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]. - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

Dans ce domaine, comme dans les autres, force restera à la loi ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SOMMET DE TOKYO

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, l'agression contre la Libye, les menaces proférées par M. Reagan contre le Nicaragua, la Syrie et d'autres pays...

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Donnez-nous des nouvelles de Tchernobyl !

M. Maxime Gremetz. ... sont lourdes de périls pour la paix et la sécurité dans le monde. *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. le président. Messieurs, écoutons M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Les « va-t-en guerre » ont bien le droit de se défouler un peu, monsieur le président. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. le président. Messieurs, si vous voulez que vos orateurs soient écoutés, écoutez ceux des autres groupes. Il y a toujours des rétorsions !

Poursuivez, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. L'inquiétude de l'opinion publique est grande et nous la partageons.

M. Henri Bouvet. Demandez les dernières nouvelles de Kaboul !

M. Maxime Gremetz. Le parti communiste français condamne avec la plus grande vigueur tout acte de terrorisme, d'où qu'il vienne et quelles que soient les raisons invoquées. *(Kaboul ! Kaboul ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)* C'est pourquoi nous souterrons la proposition formulée par l'O.N.U. d'organiser la coopération internationale dans l'action contre le terrorisme.

Cette volonté légitime s'oppose à la prétention inqualifiable du président des Etats-Unis, qui assimile au terrorisme l'attitude de tout peuple qui refuse de se plier aux diktats de Washington *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].)*

M. Georges Tréchant. Parlez-nous de l'Afghanistan !

M. Maxime Gremetz. Cela ne vous plaît pas, messieurs, parce que vous êtes le parti américain !

M. Pierre Mauger. N'écoutez pas ces inepties !

M. Maxime Gremetz. ... l'attitude, disais-je, de tout pays qui entend assumer son indépendance et sa liberté.

M. Roger Corrèze. Comme l'Afghanistan !

M. Maxime Gremetz. Il s'agit de légaliser un véritable terrorisme d'Etat.

M. Georges Mesmin. Comme à Moscou !

M. Maxime Gremetz. C'est cette conception que le président des Etats-Unis entend faire soutenir à Tokyo. C'est d'une extrême gravité. La France doit s'y opposer.

Déterminer en toute indépendance sa politique extérieure, refuser toute mise en cause de sa souveraineté, contribuer à la baisse des tensions et au règlement politique des conflits, à la paix et au désarmement, telle devrait être, pensons-nous, l'attitude de notre pays.

Nous souhaitons connaître, monsieur le Premier ministre, d'une part, les intentions du Gouvernement...

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. ... soviétique à Kaboul ?

M. Maxime Gremetz. ... à la veille de la rencontre de Tokyo, d'autre part, son opinion sur la recommandation de l'O.N.U. concernant l'action contre le terrorisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Philippe Legros. Sakhaline !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je ne vous surprendrai pas en vous répondant que je ne crois pas que la question du sommet de Tokyo se pose dans les termes que vous venez d'utiliser.

Il est vrai que les Etats-Unis souhaitent que le prochain sommet des pays industrialisés soit l'occasion d'évoquer un certain nombre de mesures concertées, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, et qu'ils ont, à cette fin, effectué des démarches auprès des autres participants au sommet et engagé une action médiatique importante en ce sens. Ce n'est pas nouveau : la question du terrorisme a déjà été abordée, notamment lors des sommets de Bonn en 1978 et d'Ottawa en 1981. Ce n'est pas anormal, alors qu'une recrudescence des actes de terrorisme a été enregistrée au cours des derniers mois.

La France, pour sa part, ne peut que partager le souci, exprimé d'ailleurs par pratiquement tous les Etats du monde, y compris par l'Union soviétique, de lutter contre le terrorisme avec les contacts et concertations internationaux indispensables à cet égard. Ceci est donc de nature non pas à aggraver, comme vous le craignez, la tension internationale, mais à la faire baisser.

Ce qui pourrait faire monter cette tension internationale et ce que vous avez peut-être dans l'esprit, ce serait l'instauration d'un quelconque directoire international qui serait animé par les Américains et régènerait la lutte anti-terroriste menée par le Sept ou par d'autres. Je ne crois pas que jamais personne ait sérieusement pensé à des formules de ce type, et je fais assez crédit au réalisme de nos amis américains pour cela.

Pour ce qui concerne la France, sa position est très claire. Elle a été exprimée par le Premier ministre comme par le Président de la République, ces jours derniers. Nous estimons utile et même indispensable une concertation sérieuse, approfondie, confiante avec nos amis et alliés à ce sujet. Mais nous pensons que cette concertation doit laisser à chaque pays, en fonction de ses responsabilités propres, la pleine maîtrise de ses choix et de son action en matière de politique étrangère.

Pour conclure, je puis vous assurer, monsieur le député, que la France, à Tokyo, sera à la fois active pour rechercher des solutions efficaces aux problèmes qui se posent et attentive à éviter des débordements qui compromettraient les efforts engagés pour atteindre ces objectifs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE CIVILE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois.

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le Premier ministre, la catastrophe nucléaire de Tchernobyl aurait fait au moins 2 000 victimes.

M. Messmer a déclaré ce matin à la radio qu'un tel accident n'était pas impossible en France.

M. Jacques Toubon. Il n'a rien dit de tel !

M. Jean-Pierre Stirbois. Vous connaissez l'état de notre protection civile, proche de l'inexistence. Un budget dérisoire, un corps de défense squelettique, quatre abris pour 55 millions de Français, un système d'alerte... très alarmant : sept systèmes de prévision automatisés de retombées radioac-

tives ont été commandés pour l'ensemble de la France et notre réseau d'alerte par sirènes ne couvre que 55 p. 100 de la population. Sur les 108 compagnies d'hébergement prévues depuis dix ans, sept seulement peuvent disposer du matériel nécessaire pour héberger au total 2 800 personnes. On croit rêver !

Cette question doit être également abordée dans l'éventualité tragique d'une guerre nucléaire. Notre voisin suisse, l'un des pays les mieux informés du monde, a mis en place une politique lui permettant de protéger 95 p. 100 de sa population contre les risques de guerre nucléaire. Un tel conflit pourrait détruire 90 p. 100 de la population française !

Le Front national qui, en matière d'énergie, a toujours fait des réserves sur le tout-nucléaire, réclame, depuis son origine, la mise en œuvre d'une véritable politique de protection des populations. La défense nationale, ce n'est pas seulement la protection du territoire, mais aussi et surtout celle du peuple qui y vit. Un chapitre entier des *Réflexions sur la défense*, présentées dès juin 1980 par le président du R.P.R., était consacré à la nécessité d'une « défense civile, complément indispensable de notre dissuasion nucléaire ». Or, depuis 1977, il n'y a toujours pas un seul conseiller municipal à Paris chargé des affaires de défense civile. Malgré les belles paroles de M. Mauroy, les socialistes n'ont rien fait : comme vous, ils n'ont su que manier la parole avec énergie.

La défense civile doit concourir à renforcer la crédibilité de notre dissuasion et, en cas d'échec de celle-ci, permettre de sauver des millions de nos concitoyens. Ainsi, face à l'impérialisme soviétique, nous pourrions, sans faire l'impasse sur les moyens conventionnels modernes, n'être demain, en cas de conflit, ni rouges ni morts, mais français et vivants !

Alors, au nom du groupe Front national, devant les Français et mes collègues, dont beaucoup ont dans leur poche, avec leur mouchoir par-dessus, la carte du Haut comité français pour la défense civile, je pose la question : votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, va-t-il dégager les moyens substantiels nécessaires à la mise en œuvre, en temps de paix et de guerre - toujours possible - d'une politique réelle de protection des populations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je voudrais d'abord vous rappeler que la défense civile est l'une des trois formes de la défense nationale. L'article 17 de l'ordonnance du 7 janvier 1959, que d'aucuns auraient peut-être intérêt à relire, en confie la préparation et la mise en œuvre au ministre de l'intérieur. En sa qualité de responsable de la défense civile, ce ministre a, dans ses attributions, des missions qui relèvent à la fois de l'ordre public, de la sécurité du territoire et de la sauvegarde des populations. Il dispose pour les remplir des moyens généraux et spécialisés de la police, de l'emploi des moyens de la gendarmerie, ainsi que de l'emploi des moyens d'intervention et de secours de la sécurité civile.

La sécurité civile est donc, de par les textes, l'un des moyens de mise en œuvre de la défense civile en temps de paix, de crise et de guerre. La direction de la sécurité civile, telle qu'elle existait avant octobre 1985, avait pour mission : en temps de paix, d'assurer la sécurité des personnes et des biens contre les risques d'accident, de sinistre ou de catastrophe de toute nature ; en temps de crise ou de conflit, d'assurer la sauvegarde de la population civile contre les risques qui pourraient la menacer. Depuis octobre 1985, à l'initiative de mon prédécesseur, une réflexion a été engagée afin de redéfinir les missions qui incombent au ministère de l'intérieur. Cette réflexion sera poursuivie très activement, afin de parvenir rapidement à une nouvelle définition de la politique et des moyens à mettre en œuvre.

J'ajoute qu'il ne me semble pas bon d'exploiter à des fins démagogiques une catastrophe survenue dans un pays étranger pour tenter d'effrayer les populations. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Depuis que je suis arrivé à la tête de ce ministère, je me suis préoccupé de ces problèmes et je ne peux pas laisser dire que les moyens sont inexistantes.

M. François Bachelot. Il n'y a rien !

M. le ministre de l'intérieur. Si vous vous donniez la peine, au-delà de la démagogie, d'utiliser un peu de votre temps à voir ce que font les forces de la sécurité et de la défense civile, les sapeurs-pompiers par exemple, comme je l'ai fait moi-même dimanche dernier, vous auriez une autre conception et une autre approche de cette question. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En ce qui concerne les risques atomiques, je rappellerai d'abord qu'il n'existe aucune analogie possible entre les conséquences d'un accident nucléaire qui surviendrait dans les centrales construites en France et ce qui semble s'être produit en Union soviétique. Vues sous l'angle de la sécurité des populations environnantes, les centrales françaises sont en effet caractérisées par la présence d'une enceinte d'acier et de béton qui entoure totalement le réacteur nucléaire et ses annexes, de sorte qu'en cas d'accident de fonctionnement toujours possible, les matières radioactives soient emprisonnées dans cette enceinte calculée pour résister à de très fortes pressions.

La centrale de Tchernobyl n'était pas, à ma connaissance, dotée d'une telle enceinte de confinement. Dans ces conditions, une fuite de matière radioactive est nécessairement appelée à se dissiper dans l'atmosphère.

Je rappellerai également qu'à titre de sécurité complémentaire et pour tenir compte de l'hypothèse d'une dissémination de matière radioactive malgré la présence du système de confinement, la sécurité civile a établi des plans de protection des populations situées dans l'environnement des centrales. Ces plans comportent des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'accident. Des plaquettes d'information ont été distribuées dans l'environnement des centrales et les plans d'intervention sont accessibles au public dans les préfectures des départements concernés ainsi que dans les mairies. Vous pouvez vous y référer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

PRIX AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au terme des récentes négociations européennes sur la fixation des prix agricoles, vous avez, monsieur le ministre, qualifié vos résultats d'« exceptionnels ». Vous pratiquez l'auto-satisfaction avec le même sens des nuances qui caractérise les jugements que vous portiez sur vos adversaires et que vous portez sur vos partenaires.

Vos excès de langage ne sont pas une nouveauté. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Sourdille. C'est de la provocation !

M. Yves Tavernier. Rappelez-vous, lorsqu'en 1982 Mme Edith Cresson... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Louis Goeduff. Pas elle ! « Cresson catastrophe » !

M. Yves Tavernier. ... obtint une augmentation moyenne des prix de 12,3 p. 100, vous réclamiez un milliard de francs de compensation pour les six semaines de retard de cet accord. J'ai en mémoire la violence avec laquelle vous dénonciez une augmentation des prix de plus de 12 p. 100, que vous jugiez insuffisante.

M. Arnaud Leporcq. Et l'inflation ?

M. Yves Tavernier. Lorsqu'en 1983, M. Michel Rocard assumait courageusement (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) la limitation de la production laitière, vous déclariez : « Nos négociateurs nationaux ont multiplié les concessions sans obtenir de compensation. »

Lorsque enfin, en 1985, M. Henri Nallet (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

Un député du groupe du R.P.R. Fermez le ban !

M. Jacques Toubon. Le martyrologe de l'agriculture française !

M. Yves Tavernier. ... obtint le démantèlement des derniers montants compensatoires monétaires, vous jugez ce résultat notoirement insuffisant.

Vous avez été, monsieur le ministre, d'une extrême sévérité à l'égard de vos prédécesseurs.

M. André Fanton et M. Albert Mamy. Elle était justifiée !

M. Yves Tavernier. Etes-vous juste envers vous-même lorsque vous jugez vos résultats d'aujourd'hui,...

M. Jacques Toubon. Oui !

M. Yves Tavernier. ... tout simplement et en toute modestie, « exceptionnels » ?

Regardons-les de plus près. Vous avez obtenu seul une hausse des prix en francs français qui est l'effet d'une décision nationale. Celle-ci est inférieure à l'inflation. Contrairement aux déclarations du Gouvernement, la dévaluation n'apporte aucun avantage aux agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) En réalité, cette hausse sera plus que reprise pour les céréales par la taxe de coresponsabilité ; pour les autres produits, elle sera reprise par la hausse des prix.

La réforme du marché de la viande bovine est repoussée, alors que les producteurs subissent une nouvelle dégradation des cours.

M. Michel Sapin. Absolument !

M. Yves Tavernier. Vous n'avez rigoureusement rien obtenu pour l'élevage ovin, rien pour le lait en montagne, pas de diminution de la taxe de coresponsabilité pour le lait, pas de taxe sur les matières grasses, et ce malgré une nouvelle diminution du quota national.

Vous acceptez désormais l'élargissement de la Communauté et la discipline budgétaire...

M. André Fanton. Quel culot ! C'est vous qui l'avez fait !

M. Charles Miossec. Vous ne savez pas ce que vous voulez !

M. Arthur Dehaine. Et la question ?

M. Yves Tavernier. ... contre lesquels vous organisiez, messieurs, il y a peu de temps encore des manifestations de rue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et surtout, vous recréez les montants compensatoires monétaires qui, il est vrai, avaient été créés lorsque Jacques Chirac était au Gouvernement. (*Eh oui ! sur divers bancs du groupe socialiste.*) C'est décidément une habitude au R.P.R. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Tels sont, mesdames, messieurs, les résultats « exceptionnels » de M. le ministre de l'agriculture !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Et la question ?

M. Yves Tavernier. Ce constat appelle de ma part trois questions. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le reste vous gêne ! (*Non ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Mais pourtant je dis la vérité. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

Première question, monsieur le ministre, à laquelle je souhaite une réponse qui ne soit pas un discours, mais qui satisfasse réellement aux préoccupations des agriculteurs...

M. Jean-Louis Gosdoff. M. le ministre ne s'appelle pas Rocard !

M. Yves Tavernier. ... Quand dites-vous la vérité aux agriculteurs ?

M. François Loncle. Bravo !

M. Yves Tavernier. Car ils s'interrogent, si j'en juge par les réactions fort critiques de la F.N.S.E.A. et du C.N.J.A.

M. Arnaud Lopercq. Vous ne connaissez pas les agriculteurs !

M. Yves Tavernier. Deuxième question précise : sur quel calendrier vous engagez-vous pour réaliser le démantèlement des montants compensatoires que vous venez de créer ?

M. Jacques Toubon. C'est l'agriculteur du C.N.R.S. !

M. Yves Tavernier. Troisième question : au congrès de la F.N.S.E.A., vous vous êtes engagé à prendre des mesures de compensation nationale. Pouvez-vous nous les présenter ?

M. Jacques Toubon. C'est l'agriculteur des P.U.F. !

M. Yves Tavernier. J'espère que, cette fois-ci, vous serez plus efficace qu'au moment de l'élaboration du collectif budgétaire dans lequel vous n'avez obtenu que 115 millions de francs d'engagements réellement nouveaux.

Monsieur le ministre, nous connaissons vos discours. Les agriculteurs vous jugeront enfin sur vos actes. Je comprends et je partage leur inquiétude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Grussenmeyer. C'est avant qu'il fallait y penser !

M. François Fillon. Ils vous ont déjà jugés, messieurs les socialistes !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur Tavernier, je viens d'apprendre quelque chose : vous connaissez très mal votre dossier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.F.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous manifestez, un peu tardivement, l'intérêt que vous portez aux agriculteurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous n'avez pas de chance, monsieur Tavernier, car moi aussi j'ai une très bonne mémoire.

M. François Loncle. On ne le dirait pas !

M. le ministre de l'agriculture. J'aurais souhaité que vous utilisiez l'an dernier à pareille époque vos talents pour convaincre mon prédécesseur, ministre de l'agriculture, de faire disparaître la franchise des montants compensatoires monétaires sur la viande bovine et sur la viande ovine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Malheureusement, vous n'avez pas pu le faire à la stupéfaction d'ailleurs de tous nos partenaires européens qui étaient prêts à nous l'accorder. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais à l'époque, le ministre de l'agriculture, M. Nallet, a cédé à la pression du ministre des finances, M. Bérégovoy, qui redoutait que cette suppression de la franchise n'altère le taux d'inflation sur lequel il comptait pour les élections. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député socialiste. Incroyable !

M. le ministre de l'agriculture. J'aurais préféré aussi, à propos d'événements plus récents...

M. François Loncle. Et la réponse !

M. le ministre de l'agriculture. ... que vous utilisiez vos talents à convaincre vos amis du Parlement européen (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela vous ennuie vraiment que je m'explique ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Oui, monsieur Tavernier, vous auriez dû utiliser vos talents à convaincre vos amis du Parlement européen, amis qui, il y a quelques semaines ont voté avec les conservateurs britanniques...

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'agriculture. ... un avis sur la fixation des prix encore plus nocif que les propositions de la commission. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.F.R. et U.D.F.* - *Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Tavernier, les paysans ne sont pas dupes. Quant à l'Assemblée, je lui laisse le soin de méditer vos contradictions. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Huées et bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)

POLITIQUE HOSPITALIÈRE

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de relever que M. François Guillaume vient

de prononcer un discours de foirail, mais qu'il n'a absolument répondu à aucune des questions posées par notre camarade Tavernier. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Les agriculteurs apprécieront !

M. André Fanton. Les socialistes méprisent les agriculteurs !

M. Raymond Douyère. Ma question s'adresse à Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.

Madame le ministre, vous venez d'annoncer les grands axes de votre politique hospitalière. Ces mesures consistent à rétablir le secteur privé à l'hôpital public (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), à revenir au service hospitalier et donc à remettre en cause la départementalisation (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), à réformer les études médicales, en réservant l'internat aux spécialistes, autant dire à supprimer les principales réformes hospitalières mises en œuvre au cours des cinq dernières années. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Bernard Debré. Heureusement !

M. Jean Ueherschlag. Il était temps !

M. Raymond Douyère. Continuez ! L'ensemble du corps médical vous écoute. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Hannoun. Le corps médical, il est aussi ici !

M. Raymond Douyère. Ces réformes s'étaient pourtant inscrites dans un souci de modernisation de l'hôpital, de la qualité des soins et d'une meilleure prise en charge du malade. Elles s'inspiraient notamment d'orientations et de pratiques initiées en France ou à l'étranger : bien avant 1981.

M. Jean Ueberschlag. C'est faux !

M. Raymond Douyère. Je vous rappelle que la départementalisation a été mise en œuvre à la suite du rapport des médiateurs, dont M. Jean Dausset, professeur au collège de France, prix Nobel, le professeur Jean Ray, le professeur Tubiana, M. Jean Terquem et M. Pierre Schopflin, dont nul ne peut contester les qualités et les compétences.

Je vous rappelle également que les abus du secteur privé à l'hôpital avaient été dénoncés bien avant 1981, notamment par l'inspection générale des affaires sociales et par la Cour des comptes, ainsi que dans un excellent rapport fait par notre collègue Derosier.

Il s'agit donc non pas d'un retour à l'avant 1981, mais bien d'un retour à l'avant 1976 quand Mme Veil avait pris conscience de l'injustice sociale que représentait le privé à l'hôpital public, ou lorsque M. Barrot essayait, lui aussi, de moraliser un peu les pratiques dans le secteur public.

M. Henri Emmanuelli. Très bien !

M. Raymond Douyère. Tout simplement peut-être parce qu'ils étaient tous les deux de l'U.D.F. et que vous êtes du R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Comment pouvez-vous expliquer en quoi le démantèlement de toutes ces réformes permettra de responsabiliser les médecins hospitaliers, de leur donner de nouvelles sphères de liberté en dehors de celle que donne l'argent, en quoi, enfin, il permettra de dynamiser les hôpitaux publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le député, l'hôpital public, je vais vous dire ce que c'est, aujourd'hui. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je veux dire en effet à l'Assemblée nationale dans quel état de délabrement je l'ai trouvé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

L'hôpital public, aujourd'hui, est en crise. Les hôpitaux généraux se vident de leurs médecins.

M. Guy Bêche. Je vous invite à venir voir dans mon département !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Cette situation se retrouve même dans certains C.H.U. qui doivent, pour fonctionner - écoutez-moi bien - avoir recours à des stagiaires, médecins étrangers ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Les gardes ne sont plus toujours assurées. Les étudiants passent plus de temps à essayer de comprendre l'organisation de leur formation qu'à se former. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.]*) Et je ne vous parle pas de l'état des finances de l'hôpital, qui confine souvent à la faillite pure et simple ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Et tout cela, monsieur le député, dans une certaine mesure, à cause de vous, de vos amis et de vos anciens amis. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En dépit de la campagne que vous tentez de développer, il doit être clair que nous ne ferons pas les mêmes erreurs en inversant simplement le sens.

En plein accord avec M. le Premier ministre et M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (*Ah ? sur les bancs du groupe socialiste.*) j'ai donc annoncé publiquement les orientations de la nouvelle politique hospitalière, qui s'imposent, et les premières mesures.

Nous avons un objectif...

De nombreux députés du groupe socialiste. L'argent !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. ... un objectif unique : faire en sorte que l'hôpital fonctionne, c'est-à-dire garantir la qualité des soins et l'égal accès de tous aux soins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est notre règle d'or. Pour cela, il ne faut plus de structure uniforme, imposée aux hôpitaux de l'extérieur, mais le volontariat et la liberté pour le département, ce qui n'exclura pas le service comme unité de base de fonctionnement.

Il faut trouver une solution à l'enfermement, donc à la crise de recrutement, en ouvrant l'hôpital sur l'extérieur, avec le temps partiel, les contrats statutaires à durée déterminée, et le secteur libéral à l'hôpital. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Emmanuelli. Vive l'argent !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Il faut donner aux praticiens une formation simple et de qualité, sur une base volontaire, qui permette aussi bien aux généralistes qu'aux spécialistes de se préparer à l'exercice de leur profession.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques principes élémentaires et de bon sens...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très élémentaires en effet !

M. Raymond Douyère. Ça ne vole pas haut !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. ... qui semblent susciter tant d'agitation. Cette agitation est vaine. Elle ne mettra pas en cause la détermination de notre gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

R.A.T.P.

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Stievenard.

Mme Gisèle Stievenard. Monsieur le ministre délégué, chargé des transports, vous avez fait connaître enfin, après plusieurs semaines de silence, vos intentions à l'égard de la R.A.T.P. C'est une certaine conception du transport collectif en Ile-de-France qui nous est ainsi dévoilée. Des millions de Français, usagers de la R.A.T.P., vont être concernés par ces mesures, ce qui prouve leur importance.

En autorisant une hausse des tarifs qui atteint le taux inacceptable de 10 p. 100 sur la carte orange, vous vous engagez sur le voie du renchérissement des transports collectifs ; les Parisiens et les habitants de la région Ile-de-France apprécieront.

En imposant à la R.A.T.P. une économie de 80 millions de francs sur son budget 1986 et une restriction de 200 millions de francs sur son programme d'équipement, vous organisez sciemment son asphyxie et par là même la dégradation du service public.

En remettant en cause le plan de création de 200 emplois, affectés à des missions de surveillance, que nous avions prévu pour cette année, vous porterez la responsabilité d'une relance de l'insécurité dans le métro, alors que nos efforts viennent d'être récompensés par une diminution de près de 40 p. 100 des agressions dans les transports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Les travailleurs et les usagers de la R.A.T.P. ne l'oublieront pas.

Est-ce là l'amorce d'une politique systématique de régression du service public des transports collectifs en Ile-de-France ?

Monsieur le ministre, les trois millions de travailleurs qui utilisent quotidiennement ces transports attendent avec intérêt vos explications. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Douffiguee, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. 2,5 milliards de francs en 1980, 3,2 milliards en 1981, 3,9 milliards en 1982, 4,6 milliards en 1983, 5,5 milliards en 1985 et une prévision de 6,1 milliards de francs en 1986, voilà, mesdames et messieurs les députés, ce que le contribuable national et local aura payé pour couvrir le déficit de la R.A.T.P. C'est beaucoup et c'est même sans doute trop ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R. - Protestation sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'était pas possible de continuer à ce niveau et à ce rythme. 170 millions d'insuffisance du « versement transport » en 1985, 500 millions de francs de déficit en 1986 et, si l'on n'y prend garde 1 milliard de francs en 1987 : les entreprises de la région parisienne ont, elles aussi, payé un lourd tribut à ce déficit de la R.A.T.P. Aller au-delà, ce serait mettre en cause la vie même de ces entreprises et l'emploi qu'elles représentent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

A partir de demain, c'est vrai, les usagers seront appelés à apporter leur concours avec une hausse moyenne de 8 p. 100. Vous savez très bien que si vous aviez eu le courage, mesdames et messieurs les députés socialistes, de mettre en œuvre cette hausse au moment où il le fallait, c'est-à-dire au 1^{er} janvier, elle n'aurait pas été de 8 p. 100 mais seulement de 2,9 p. 100. Mais, certes, le 16 mars n'était pas encore passé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

Eh bien, oui, il y aura une hausse de 8 p. 100, et ce n'est que le premier pas de la longue marche que les usagers devront faire pour que le taux de couverture du coût d'exploitation du réseau par les usagers soit, en région parisienne, comparable à celui des réseaux de province et même de l'étranger.

Contribuables, entreprises, usagers, chacun doit concourir à l'effort nécessaire. N'était-il pas temps et n'était-il pas normal aussi qu'à son tour la R.A.T.P. y contribue elle-même ?

Alors que la S.N.C.F., depuis 1983, comprimait ses dépenses, la R.A.T.P., elle, les accroissait chaque année d'un taux supérieur de 2,5 p. 100 à celui de l'inflation.

Il faut renverser la tendance, d'autant plus que l'effort qui est demandé cette année à la R.A.T.P. est modeste : 80 millions d'économies sur un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs, 200 millions de différé d'investissement sur un total de 3 milliards de francs et le maintien des effectifs à leur niveau de 1985 : il n'y a pas de réduction d'effectifs.

Je rappelle néanmoins qu'entre 1980 et 1985 ces derniers sont passés de 36 000 à 39 000. Je suis désolé, mais il doit être possible de trouver sur ces 3 000 agents supplémentaires les 200 qui sont nécessaires pour faire régner la sécurité dans le métro.

Le développement de la R.A.T.P. et la fréquentation des transports publics dans la région parisienne sont une bonne chose. Mais à quel prix ?

Certes, une politique active de publicité et de communication est nécessaire à la R.A.T.P. comme dans les autres entreprises. Mais nous sommes revenus à l'heure des réalités. Tel est le sens de la lettre que M. le ministre d'Etat et moi-même avons adressée au président de la R.A.T.P. le 24 avril dernier. Le Gouvernement veillera à ce que cette entreprise rentre dans le rang pour ce qui est de la gestion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

PLANS-RELIEFS

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, après plus d'un an d'études préalables, l'Etat a signé avec la ville de Lille une convention pour l'installation à Lille d'un musée destiné à recevoir les plans-reliefs de plusieurs villes du Nord et de la Belgique.

Or, l'un des premiers actes du Gouvernement a été la remise en question de cette convention en avançant des arguments fallacieux, voire mesquins.

M. Robert Poujade. Allons ! Allons !

M. Bernard Derosier. Pourquoi veut-on faire croire aujourd'hui qu'il est possible de faire faire un second voyage à ces maquettes, alors que leur fragilité avait été invoquée pour s'opposer à leur déplacement ? Par quel miracle, alors que depuis plus de trente années le ministère de la culture cherche vainement des locaux pour héberger convenablement ces maquettes, trouve-t-on d'un seul coup sept mille mètres carrés pour les accueillir ? Pourquoi l'aménagement à Paris d'un tel musée serait-il exclusivement financé par l'Etat, alors qu'à Lille 50 p. 100 de la dépense serait pris en charge par les collectivités territoriales ?

Comment entendez-vous, monsieur le ministre, remettre en question une convention conclue régulièrement entre l'Etat et une collectivité territoriale et signée par le commissaire de la République ? Cela signifie-t-il que vous allez faire de même pour toutes les conventions culturelles qui ont été passées entre les villes de province et l'Etat ? Est-ce là une nouvelle politique ?

En tout cas, monsieur le ministre, les gens du Nord souhaitent que vous répondiez à ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Léotard ! Léotard !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la convention à laquelle vous venez de faire allusion, a été signée le 14 mars dernier à dix-sept heures. (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas avec des vociférations que vous allez couvrir des procédures irrégulières. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. Jean-Pierre Kuchelde, Marcel Wzchoux et Roland Huguot. N'importe quoi ! C'est scandaleux !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Quant aux sept mille mètres carrés, ils ont été mis à disposition par le ministre de la défense, grâce à la détermination de l'ensemble du Gouvernement sur cette affaire, car il s'agit d'une collection nationale unique...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et alors ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... qui doit être présentée, restaurée dans un lieu unique. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le principe d'un transfert ailleurs qu'à Paris posait le problème de la désagrégation de cette collection et non pas de sa décentralisation (*Même mouvement*) car nous sommes pour la décentralisation à condition qu'elle ne se traduise pas par la disparition du patrimoine local - l'Opéra de Lille accuse un déficit de 15 millions de francs - et national.

Nous sommes pour l'émancipation culturelle, à la condition qu'il n'y ait pas désagrégation d'une collection rare. Or, des villes nous ont fait savoir - et j'en tiens la liste à votre disposition - qu'elles souhaitaient récupérer leurs maquettes, si celles-ci étaient exposées ailleurs qu'à l'Hôtel national des

Invalides où elles se trouvent depuis deux siècles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parmi ces villes, je citerai Metz et Strasbourg, qui ont actuellement leurs maquettes chez elles. Et je salue la ville de Metz, qui a envoyé ce matin sa maquette à l'Hôtel national des Invalides. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. C'est lamentable !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Pour ce qui concerne notre projet, il s'agit de réaliser à l'Hôtel national des Invalides le premier musée mondial des villes-maquettes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en faisant appel à de jeunes spécialistes et metteurs en scène de telle manière que cette collection soit mise à la disposition d'un plus large public.

Pour ce qui concerne la convention, elle était et elle est, pour la plupart de ses dispositions, inapplicable, les financements n'ayant pas été prévus. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Comme d'habitude.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a proposé au maire de Lille que l'Etat continue à poursuivre le financement des travaux de restauration de l'hospice général et que le ministère de la culture fasse faire une copie des trente maquettes concernant le Nord, les Flandres et la Belgique.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lamentable !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. La décision du Gouvernement sera appliquée paisiblement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Dans son collectif budgétaire, le Gouvernement prévoit d'abandonner la réalisation du Carrefour international de la communication,...

M. Jacques Toubon. Heureusement !

M. Jean-Pierre Fourré. ... projet important pour l'avenir et approuvé par les professionnels de la communication.

M. Pierre Mauger. C'est un puits sans fond pour les finances publiques !

M. Jean-Pierre Fourré. Le personnel du Carrefour international, placé sous statut de droit privé, est inquiet pour son avenir.

En supprimant le C.I.C., le Gouvernement porte, en fait, un coup grave à notre politique culturelle, mais aussi à l'industrie et à l'économie. Ce n'est pas seulement un lieu d'exposition que le Gouvernement va abandonner, c'est également une cité des affaires, un centre des ressources qui ne verra jamais le jour.

Comment, monsieur le ministre, comptez-vous poursuivre la tâche engagée par le gouvernement précédent et placer la France au rang des pays en pointe en matière de communication...

M. Pierre Mauger. Nous sommes là pour faire autre chose !

M. Jean-Pierre Fourré. ... alors que votre première tâche est de mettre un terme au centre de recherche sur les technologies nouvelles de communication ?

Comment conciliez-vous cette orientation avec les projets relatifs à la candidature de la France pour l'organisation des jeux Olympiques, qui exigeront de puissants moyens de communication, lesquels risquent, le moment venu, de faire défaut ?

Une fois de plus, vous hypothéquez l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, dans les dernières semaines, le Gouvernement a pris la décision de ne pas remettre en cause dans son principe l'achèvement des principaux grands travaux engagés dans la capitale. Ces grands travaux s'appelaient naguère musée d'Orsay et institut du monde arabe - en voie d'être achevés - et Cité des sciences.

Ils s'appellent aujourd'hui Grand Louvre, Opéra-Bastille, Cité musicale de la Villette. Sous réserve d'un examen plus approfondi du projet de l'Opéra-Bastille et sous réserve d'un financement qui se fait nécessairement - et je me réfère à la précédente question - au défrichage d'autres opérations, notamment en province, ces travaux seront menés à bien au fil du temps.

Une décision différente a été prise pour le Carrefour de la communication, qualifié à l'époque - je le rappelle avec une certaine ironie - par l'un de vos collègues de l'ancienne majorité d'« investissement convivial ».

Ce projet souffrait en effet, monsieur le député, de deux défauts majeurs. Un défaut de logique et un défaut de financement.

M. Arthur Dehaine. Comme d'habitude !

M. le ministre de la culture et de la communication. D'abord le défaut de logique : il ne sert à rien de lancer des appels souvent lyriques à l'esprit d'entreprise si l'on substitue, à chaque fois que l'occasion se présente, l'Etat à l'entreprise. Ce n'est pas avec du béton et des fonctionnaires que l'on va faire des programmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Il y avait, en 1984 - et hélas ! la dépense s'est alourdie - 1,5 milliard de francs de béton et quatre cents fonctionnaires. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Le défaut de logique apparaît également dans l'absence totale, dans le conseil d'administration qui était prévu, de tout industriel et de tout téléspectateur.

Je rappelle enfin que le premier marché mondial des programmes - et c'est vraiment le problème auquel notre pays est confronté - est un marché privé. Il s'appelle le MIP-TV et il ne doit rien à l'Etat.

Défaut de logique mais également défaut de financement : dans le déficit budgétaire de la fin 1986, estimé à la date du 16 mars à quelque 162 milliards de francs - record historique pour la V^e République - il y avait cent Carrefours de la communication ! Autrement dit, vous aviez envisagé de financer cette affaire avec de la fausse monnaie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Vous avez posé une question très simple au Gouvernement : envisagez-vous de poursuivre une politique de ce genre ? Je vous réponds : le Gouvernement n'entend pas poursuivre une politique de ce genre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

CALENDRIER DE LIBERATION DES PRIX DES SERVICES

M. le président. La parole est à M. Alain Chastagnol.

M. Alain Chastagnol. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons noté avec grande satisfaction dans le projet d'habilitation en matière économique et sociale l'abrogation des ordonnances de 1945 sur les prix, qui étaient le fruit d'une économie de pénurie et qui n'avaient nullement prouvé, ces dernières années, leur apport au développement de l'économie française. Il est heureux que se traduise ainsi rapidement dans les faits l'esprit résolument libéral qui préside à notre redressement économique. C'est un espoir pour toutes les entreprises.

Nous savons cependant que les règles déterminant le jeu de la concurrence doivent faire l'objet de nouvelles mesures afin d'éviter la désorganisation du marché ainsi que la concurrence déloyale de certains secteurs para-étatiques ou para-commerciaux. Des inquiétudes se sont donc exprimées dans le secteur des services quant au calendrier de la libération effective des prix des services, laquelle serait liée à l'adoption de ce futur droit de la concurrence. Nous savons

qu'un important travail a été fait pour sa mise au point. Quand pensez-vous que seront mis en vigueur les textes qui en découlent ?

En ce qui concerne particulièrement les hôtels, restaurants et cafés et l'industrie du tourisme qui représente 31,5 milliards de francs d'excédent pour la balance touristique en 1985, qui touche 260 000 entreprises hôtelières et environ 620 000 emplois et dont la pointe d'activité se situe en été, l'urgence de la promulgation d'un nouveau droit de la concurrence et de la libération des prix est réelle.

En juin 1985, en effet, un arrêté a été pris annulant les quelques plages de liberté octroyées à l'hôtellerie alors qu'en février de la même année pourtant, l'administration et la profession s'étaient mises d'accord pour un retour à la liberté. Les professionnels sont prêts à prendre des engagements d'autolimitation de leurs tarifs, comme ils l'ont réaffirmé la semaine dernière à Tourcoing, et à conduire les opérations de promotion et de modernisation sur lesquelles ils se sont mis d'accord avec l'administration.

La concurrence actuelle, qui est très forte sur le marché du tourisme, les obligera à respecter ces engagements. Non seulement le nombre des restaurants, par exemple, est passé en quatre ans de 35 000 à 45 000, mais encore les annulations de réservations par les Américains, consécutives à l'image d'insécurité que leur donnait ces dernières années notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) laissent les chambres libres et renforcent la concurrence.

La situation est donc favorable pour une libération des prix à moindre risque. Ne pourrait-on faire un premier pas en distinguant l'hôtellerie saisonnière et la grande hôtellerie, en proposant avant l'été la libération des prix de l'hôtellerie saisonnière, la libération totale ayant lieu rapidement après ? Il en est pratiquement de même pour les autres secteurs des services qui sont prêts à prendre des engagements de limitation qu'en tout état de cause la concurrence actuelle les obligera à respecter.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, me préciser le calendrier de la libération envisagé pour l'ensemble de ces secteurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée sur le calendrier de libération des prix des services lors du débat sur l'article 1^{er} de la loi d'habilitation.

M. Guy Ducoloné. Il n'était pas là !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. L'intention du Gouvernement est sans ambiguïté. Elle est de faire de la liberté des prix la règle. Mais comme la liberté ne peut se concevoir que dans un contexte où la concurrence joue correctement son rôle régulateur, la libération s'effectuera parallèlement à la mise en place de la réforme du droit de la concurrence.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Le Gouvernement a déjà donné des gages de sa détermination : la libération des prix de 550 000 commerces et de la quasi-totalité des prix industriels encore réglementés a été effectuée en quelques jours. Pour les services, qui vous préoccupent ici, les prix seront libérés quand auront été abrogées les ordonnances de 1945. J'ai pris l'engagement que cela interviendrait au plus tard dans un délai de six mois après la promulgation de la loi d'habilitation.

La mise en place du nouveau régime de liberté demande, pour être totale, quelques mois ; cela est normal pour que cette réforme fondamentale s'accomplisse dans les meilleures conditions et en même temps que sera élaboré un droit moderne de la concurrence.

S'agissant plus spécifiquement de professions liées au tourisme, qui font l'objet de la dernière partie de votre question, je note que pour l'hôtellerie de plein air, un ajustement des prix de 1,50 p. 100 est intervenu en février. Cela met cette profession en ligne avec la plupart des prestataires de services. Pour l'hôtellerie en général, j'ai mis le dossier à l'étude, en accord avec M. Descamps, secrétaire d'Etat chargé du tourisme. Il convient de trouver une solution satisfaisante

à une situation qui se caractérise par le fait que l'accord de modération n'a pas fonctionné en 1985 et que le projet d'accord élaboré il y a deux mois n'a pas pu encore déboucher.

Je pense que la situation pourra être normalisée à brève échéance et sur des bases équitables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE

M. le président. La parole est à M. Jean Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Monsieur le ministre des affaires étrangères, il a été fait grand bruit, en son temps, d'une manifestation qui s'est déroulée devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris et au cours de laquelle le Gouvernement de l'époque avait exprimé sa réprobation devant les pratiques d'un Etat policier et dictatorial.

Sans méconnaître la symbolique de ce geste, il conviendrait, me semble-t-il, que le Gouvernement français ne donne pas à l'opinion publique nationale et internationale l'impression qu'il manifeste, devant les atteintes aux droits de l'Homme, une indignation sélective et sporadique, au gré des circonstances de la politique intérieure.

Je ne demanderai certes pas à M. le Premier ministre d'aller se recueillir devant la plaque des ambassades de tous les pays où les droits de l'Homme sont bafoués - il y passerait beaucoup de son temps - mais, à tout le moins, le Gouvernement ne pourrait-il, par une déclaration, condamner très fermement les méthodes de ces Etats ou de ces régimes qui présentent avec celui dont je viens de parler des différences non pas seulement de degré, mais de nature, et où les transferts de populations, les déportations, les systèmes d'extermination massive sont autant de pratiques d'Etat constantes ?

La liste, bien évidemment, est longue - il y avait le Cambodge, il y a maintenant l'Ethiopie, et ce n'est pas limitatif. Elle concerne tous les pays où une idéologie forcée conduit à l'application d'un marxisme pseudo-scientifique, grand prédateur des peuples et des libérés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Comme vous le savez, monsieur le député, la France ne porte qu'exceptionnellement des jugements publics sur les autres Etats. Il ne lui appartient pas, en règle générale, d'approuver ou de condamner les options choisies par les Etats avec lesquels elle entretient des relations. Un des principes essentiels dans les relations internationales est, en effet, le respect de la souveraineté des Etats, ce qui implique la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. C'est ce qu'elle fait avec la plupart des Etats, notamment avec celui auquel vous songiez plus particulièrement aujourd'hui, l'Ethiopie.

Je tiens cependant à souligner que notre pays est particulièrement attentif à tout ce qui touche au respect des droits de l'homme partout dans le monde. Chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, la France fait part de ses préoccupations à ses interlocuteurs, par les voies qui lui semblent les meilleures.

Dans la période récente, concernant l'Ethiopie, la France, en liaison avec ses partenaires européens et les autres pays donateurs, a fait part, à plusieurs reprises, de ses inquiétudes, notamment au sujet des déplacements forcés de population - auxquels vous venez de faire allusion - et de l'acheminement de l'aide aux plus démunis.

Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement reste vigilant et interviendra chaque fois que le besoin s'en fera sentir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

MODE DE CALCUL DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR L'ENSEIGNEMENT LIBRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, l'immense majorité des Français est très attachée au droit pour les parents de choisir l'école de leurs enfants. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Lucien Jacob. Ça suffit, les sous-doués !

M. Jean-Louis Debré. Je suis bien, messieurs, que les problèmes de l'enseignement privé vous ennuiet. Vous avez essayé, il y a quelque temps, de l'assassiner et il a fallu que le peuple descende dans la rue pour vous en empêcher ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.])

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et les avocats ?

M. Jean-Claude Cassaing. Oui ! Parlez-nous plutôt des avocats !

M. Jean-Louis Debré. Ce droit suppose la reconnaissance effective de la liberté de l'enseignement.

M. Michel Sapin. Et la liberté des avocats ?

M. Jean-Louis Debré. Je savais que les socialistes étaient intolérants. Je ne savais pas qu'ils étaient mal élevés ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Il faut, monsieur le ministre, qu'il soit mis fin aux discriminations dont ont souffert jusqu'à présent les établissements d'enseignement privé, et je veux appeler votre attention sur deux d'entre elles.

Ma première question concernera le forfait d'externat. Bien que des mesures aient été annoncées dans le collectif budgétaire pour l'année en cours, les règles qui devraient présider à son évaluation ne sont pas respectées, de telle sorte qu'il accuse aujourd'hui de 30 à 40 p. 100 de retard.

M. Alain Bonnet. Et les avocats ?

M. Jean-Louis Debré. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que le forfait d'externat soit réellement calculé par comparaison avec le coût moyen d'un élève de l'enseignement public ?

J'ajoute, concernant le forfait qui doit être payé par les communes, qu'une trentaine d'entre elles s'obstinent à en refuser le versement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Elles ont raison !

M. Jean-Louis Debré. Par quels moyens, monsieur le ministre, comptez-vous faire respecter la loi ?

Ma deuxième question est relative à une circulaire interministérielle n° 85-151 du 20 juin 1985, par laquelle les commissaires de la République se sont vu enjoindre de réclamer l'annulation des décisions des collectivités locales allouant des subventions d'équipement aux écoles libres sous contrat.

Or, dans un arrêt du 19 mars 1986, le Conseil d'Etat a démenti l'analyse juridique sous-tendue par cette circulaire en jugeant qu'aucune disposition de la législation en vigueur ne faisait obstacle à l'allocation de telles ressources aux établissements d'enseignement secondaire ou technique, qu'ils soient ou non placés sous contrat.

M. Alain Bonnet. Et les avocats ?

M. Jean-Louis Debré. Or le jour même de cet arrêt...

M. Jean-Claude Cassaing. Parlez-nous des avocats !

M. Jean-Louis Debré. ... votre ministère, en la personne de M. le directeur des affaires générales, a cru bon d'écrire à un préfet pour l'inviter à demander l'annulation...

M. Alain Bonnet. C'est trop long !

M. Jean-Louis Debré. ... d'une décision d'un conseil régional qui accordait des subventions d'équipement à des écoles libres sous contrat.

Une telle démarche, monsieur le ministre...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et les avocats ?

M. Jean-Louis Debré. ... était non seulement dénuée de fondement juridique, mais révélait aussi une orientation fâcheusement tendancieuse et partisane.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait opportun...

M. Jean-Claude Cassaing. C'est un mauvais avocat !

M. Jean-Louis Debré. Vous vous taisez, messieurs ? (Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Tout ce

qui touche à l'enseignement privé vous ennue et je vous comprends, car vous avez cherché à l'abuser. L'honneur de la nouvelle majorité, c'est justement d'avoir défendu l'école privée ! (Mêmes mouvements.)

M. le président. Je vous prie, messieurs, de faire silence et d'écouter l'orateur.

Poursuivez, monsieur Debré.

M. Jean-Louis Debré. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait opportun...

M. Alain Bonnet. C'est trop long !

M. Jean-Louis Debré. ... de rapporter les instructions dont je viens de faire état, d'annuler la circulaire et de faire simplement respecter la loi ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Jean-Claude Cassaing. Et les avocats ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous remercie de votre question. Elle me permettra de préciser à nouveau ma position.

Vous avez en fait exposé trois points, sur lesquels je répondrai successivement.

En premier lieu, comme la loi le prévoit, le forfait d'externat sera actualisé dès 1986 par comparaison avec le coût d'un enfant externe dans le système public.

M. Alain Bonnet. C'est affreux !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pourquoi est-ce affreux ? Vous n'êtes pas pour l'égalité ? (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Alain Bonnet. Oh mais si, avant vous !

Mme Yvette Roudy. Ce n'est pas de l'égalité, ce sont des privilèges !

M. le ministre de l'éducation nationale. Lorsque j'ai pris mes fonctions ministérielles, je me suis aperçu qu'il manquait environ 100 millions de francs pour actualiser ce forfait.

M. Alain Bonnet. Et les P.E.G.C. ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Une évaluation est en cours dans chaque département. A titre d'exemple, dans le mien, la différence sera de l'ordre de 700 000 francs. Si nous n'avions pas augmenté les crédits au plan national, nous aurions couru le risque de voir des collectivités départementales ou régionales refuser l'actualisation. Certains présidents avaient d'ailleurs déjà saisi la commission d'évaluation.

M. Alain Bonnet. Et les P.E.G.C. ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Grâce à l'obligance de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et de M. le ministre chargé du budget qui, dans une période difficile, ont fait preuve d'une grande compréhension, nous avons ajouté 100 millions au crédit initialement prévu. Nous disposerons ainsi d'environ 180 millions de francs...

Mme Yvette Roudy. Pour des privilèges !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce qui suffira probablement pour procéder dans tous les départements à l'actualisation, que personne ne sera plus dès lors en mesure de refuser.

En deuxième lieu, il ne reste pas trente, mais seulement douze ou quatorze communes qui refusent de payer le forfait. Pour faire appliquer la loi, les préfets, commissaires de la République, seront appelés à inscrire d'autorité les sommes dues.

M. Henri de Gastines. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. En troisième lieu, vous avez signalé que le 19 mars, le jour même d'un arrêt du Conseil d'Etat concernant la circulaire de 1985 sur l'intervention des collectivités, un directeur de mon ministère avait adressé à un préfet des instructions contraires à cet arrêt.

J'observe que le 19 mars, le nouveau gouvernement n'était pas encore formé. On peut donc considérer que cet incident s'est produit dans la foulée du passé.

Cela dit, vous pouvez constater qu'il se passe presque tous les jours quelque chose au ministère de l'éducation. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

D'ores et déjà, une commission d'évaluation est en cours à la fois pour voir...

M. Jean-Claude Cassalong. Sans se presser !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... comment nous pourrions accorder nos décisions avec la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Dans les prochains mois, nous aurons à mettre en parallèle les faits et le droit et nous tiendrons compte de l'arrêt dont vous avez parlé.

Cela étant, messieurs de l'opposition, j'ai remarqué que lorsqu'on arrive à la fin des questions au Gouvernement, vous êtes un peu moins bruyants qu'au début. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Claude Cassalong. Vous, vous êtes un bon avocat !

PROJET DE REFORME FISCALE
PROPOSE PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul de Rocca Serra.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Elle a trait à la situation économique en Corse.

Cette situation s'est fortement dégradée en quelques années, en ce qui concerne notamment l'agriculture, l'hôtellerie, les travaux publics et le bâtiment sous l'effet de la diminution des investissements publics et privés, conséquence de la crise, du désengagement de l'Etat et aussi de l'insécurité.

De ce fait, la Corse se trouve reléguée au dernier rang des régions françaises et au cent vingt et unième rang des 131 régions européennes, si l'on se réfère à l'indice synthétique de la Commission des Communautés européennes, qui prend essentiellement en compte le taux de chômage et le produit intérieur brut.

La lutte contre le chômage étant la priorité du Gouvernement et le projet de loi d'habilitation actuellement soumis à l'Assemblée prévoyant des allègements de la fiscalité et des charges sociales au profit des régions les plus atteintes, j'avais estimé que ces dispositions devaient concerner la Corse, comme d'ailleurs les départements d'outre-mer. C'est pourquoi j'ai déposé en commission des finances, avec M. Arrighi, un amendement à l'article 2 appelant le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre des ordonnances et à établir un régime fiscal particulier pour la Corse, s'inspirant de la délibération prise le 18 avril 1985 par la région et transmise au Gouvernement selon la procédure prévue à l'article 27 de la loi de 1982. Il s'agit essentiellement de propositions de caractère incitatif destinées à favoriser les investissements et les créations d'emplois.

A notre vif regret, cet amendement a été déclaré irrecevable.

Il est à noter que le statut particulier de la Corse comportait, certes, des dispositions originales au plan institutionnel, mais qu'il ne contenait pas le complément économique et fiscal susceptible d'apporter des solutions aux problèmes véritablement spécifiques de notre île. Toutefois, l'article 27 de la loi nous permettait de les proposer, ce que nous faisons, et aussi - ce fut une illusion - d'espérer les obtenir.

Par lettre en date du 18 juin 1985, j'appelais donc l'attention du Premier ministre sur le dernier alinéa de l'article 27 qui dispose que « le Premier ministre accuse réception dans les quinze jours et fixe le délai dans lequel il apportera une réponse au fond ». Je dois à la vérité de dire que je n'ai pas eu de réponse satisfaisante.

M. Alain Bonnet. Ah ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra. J'observe - et cela aussi justifie ma question - que son insularité et son retard économique apparentent la Corse aux départements d'outre-mer.

Un train de mesures nouvelles, amplement justifié d'ailleurs, est prévu par le Gouvernement.

Pour toutes ces raisons - que je n'ai pu développer aussi longuement que je l'aurais souhaité - il me paraît opportun de poser au Gouvernement les questions suivantes.

M. Alain Bonnet. Enfin !

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Quelle réponse, monsieur le ministre d'Etat, entendez-vous apporter aux propositions de régime fiscal particulier transmises par l'assemblée de Corse il y a plus d'un an et auquel le gouvernement précédent n'a pas donné de suite ?

M. Robert Wagner. Tiens, tiens !

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Quelles mesures entendez-vous mettre en œuvre en Corse pour enrayer la dégradation économique, la crise de l'emploi et donner à cette région tant éprouvée les moyens de son développement ?

Monsieur le ministre d'Etat, j'attends votre réponse, mais je ne peux imaginer une nouvelle fin de non-recevoir, car elle offrirait à la subversion l'occasion de relancer l'inquiétude et l'agitation au sein de la jeunesse insulaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, vous connaissez l'attachement que le Gouvernement porte au développement de la Corse.

Diverses propositions de réforme fiscale ont été présentées en avril 1985 par l'assemblée de Corse. Il n'y a pas été donné suite.

La Corse, je le rappelle, bénéficie déjà de dispositions particulières, qui sont notamment destinées à compenser le handicap de l'insularité. C'est le cas en matière de droits d'enregistrement - et ce depuis fort longtemps, puisque cela remonte à 1801 - et de droits indirects. C'est également le cas pour ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, dont les taux sont plus faibles, en Corse, sur un grand nombre de biens et de services.

Les propositions fiscales nouvelles formulées par l'assemblée de Corse n'ont pu faire à ce jour l'objet d'un examen par le Gouvernement. Bien entendu, dans le cadre de travaux à venir, elles seront étudiées avec une grande attention.

Cela étant dit, j'insisterai sur l'action que le Gouvernement va mettre en œuvre prochainement, si le Parlement l'habilite à légiférer par ordonnances.

Il est toute une série de mesures dont les régions les moins favorisées bénéficieront directement : les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, l'allègement des contraintes de gestion qui pèsent sur les entreprises, la réforme du fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi dans le sens d'une meilleure participation des élus et des responsables régionaux à sa gestion, et enfin - mesure plus spécifique - la mise en place d'un dispositif d'allègement temporaire des charges fiscales et sociales dans certaines zones où la situation de l'emploi est fortement dégradée.

Toutes ces mesures concourront au redressement de la situation économique de nos régions les moins favorisées. Il va de soi que, lors de leur mise en œuvre, la situation de la Corse fera l'objet, en liaison avec ses élus, d'un examen particulièrement attentif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze sous la présidence de M. Claude Evin.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n^{os} 7, 10).

Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits sur l'article 4.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi n^o 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi n^o 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France modifiée par la loi n^o 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances, et la loi de nationalisation n^o 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

La parole est à M. Louis Moulinet.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre chargé de la privatisation, en 1981, lors du débat sur les nationalisations, j'avais exposé les raisons pour lesquelles il fallait nationaliser le groupe Thomson. Aujourd'hui, vous avez l'intention de privatiser Thomson,...

M. Henri Louet. Heureusement !

M. Louis Moulinet. ...devenu entreprise nationale. Je répéterai donc pourquoi, à mon avis, le groupe industriel Thomson doit demeurer entreprise publique. Je le dis avec d'autant plus de conviction que je suis un ancien salarié de Thomson et un ancien responsable syndicaliste de cette entreprise.

Dans l'exposé des motifs de votre projet de loi d'habilitation, vous déterminez, en page 4, les règles du transfert au secteur privé des entreprises du secteur public, et vous écrivez que « les entreprises publiques dont l'exploitation présente le caractère d'un service public ou d'un monopole de fait doivent rester dans le secteur public ».

Or le groupe industriel Thomson correspond parfaitement à cette définition.

Tout d'abord, sa filiale C.G.R. - Compagnie générale de radiologie - a le monopole de fait de la fabrication du matériel électronique médical. Non seulement elle est la seule entreprise française à fabriquer du matériel radiographique, mais c'est également la seule qui fabrique et fournit des scanners et des appareils à résonance magnétique nucléaire pour les hôpitaux français. Si elle est privatisée, il ne restera plus une société française nationale dans ce domaine. On confiera ce monopole au secteur privé.

Par ailleurs, Thomson-C.S.F., filiale qui fabrique le matériel électronique professionnel, constitue un monopole de fait, tout en présentant les caractères d'un service public. C'est Thomson-C.S.F. qui a équipé notre pays en émetteurs et réémetteurs de radio et de télévision, toute cette infrastructure qui est gérée par Télédiffusion de France et qui permet de couvrir le pays en émissions de radio et de télévision.

C'est Thomson qui en assure également la maintenance et l'équipement. C'est encore Thomson qui équipe tous les studios de télévision des chaînes publiques en caméras, en télécinémas et en cars de reportage.

Surtout, c'est Thomson-C.S.F. qui est le fournisseur attitré du matériel électronique pour la défense nationale. C'est Thomson qui équipe l'armée française, aussi bien en matériel radio pour les communications qu'en radars de détection et de surveillance, sans compter tous les dispositifs de télécommande ou les systèmes d'armes anti-aériennes, que ce soient les fusées Hawks, les systèmes Crotale ou Roland. Il en est de même pour la marine, pour l'aviation militaire, pour tout ce qui est la poursuite et la conduite des satellites.

Dans ce domaine militaire, Thomson est à la fois le conseiller expert en technique électronique, le bureau d'étude aussi bien que le fabricant du matériel, et celui qui en assure la maintenance. Son travail est de qualité puisque son réseau de communications Rita a été retenu dernièrement par les Etats-Unis pour les besoins de l'armée américaine. Et la presse française a su en faire grand cas. Bref, pour le matériel électronique, Thomson-C.S.F. est l'arsenal de l'armée française. Il lui fournit tout ce qui lui est indispensable pour remplir sa mission. S'il n'existait plus, la force de frappe française, dont nous sommes fiers, serait bien incapable de fonctionner.

Qui osera prendre la responsabilité de céder cela au privé ? Est-ce vous, monsieur Cabana ? Vous prendriez la responsabilité de priver la défense nationale française de ses moyens dans le domaine électronique. Pourquoi, alors, n'envisageriez-vous pas de vendre l'arsenal de Cherbourg, qui fabrique les sous-marins nucléaires ? Ce serait aussi logique, cela découlerait du même raisonnement.

Il est un autre domaine où Thomson, sans avoir le monopole, joue un rôle capital pour l'avenir de notre pays : les composants électroniques. Les microprocesseurs, les fameuses puces sur lesquelles nous nous étendons souvent, sont indispensables pour tous les matériels électroniques et informatiques. On ne peut réaliser des matériels ultra-performants et de technique très avancée qu'avec ces puces. Encore faut-il savoir les fabriquer si l'on veut garder la maîtrise de l'ensemble de ces matériels.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Louis Moulinet. Or Américains et Japonais dominent ce marché. Pour que la France ait sa place, en accord avec le Gouvernement, Thomson a créé la filiale Thomson-Composants, qui a accru sa production et qui a maintenant une bonne part du marché français dominé jusque-là par les firmes américaines.

L'effort réalisé dans le cadre du plan composants doit être continué. Si l'on veut maintenir une industrie française, cela doit être un enjeu national et il ne faut rien brader à un quelconque capitaliste privé.

L'ensemble des filiales et départements Thomson que j'ai cités représente les deux tiers du chiffre d'affaires du groupe et occupe 70 p. 100 du personnel. Logiquement, l'ensemble de ce groupe doit rester propriété publique.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Louis Moulinet. Or, ce matin, notre camarade M. Casaing, député de la Corrèze, a appris à notre assemblée qu'une des filiales Thomson-Armement, l'usine de la Marque à Tulle, allait être cédée pour un franc symbolique à un capitaliste privé. Le Gouvernement aurait-il donné son accord pour que Thomson commence d'être vendu par appartements ?

M. Raymond Douyère. C'est le libéralisme à la Chirac !

M. Louis Moulinet. J'espère que vous répondrez clairement à cette question, monsieur le ministre. Pour nous, il ne saurait en être question. Thomson doit rester entreprise publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le ministre, mes chers collègues, toujours à titre d'illustration, mon intervention porte sur les filiales bancaires alsaciennes de deux grandes banques nationales, le C.I.A.L., Crédit industriel d'Alsace et Lorraine, et la SOGENAL, Société générale alsacienne de banque. En effet, dans une région où le réseau bancaire est

extrêmement important, ce qu'il est advenu de ces deux banques dont la nationalisation avait suscité quelques inquiétudes, notamment dans les milieux économiques, peut être intéressant à analyser après quelques années.

On a fortement et assez rapidement ressenti le bilan extrêmement positif des nationalisations sur le système bancaire alsacien. Le premier pari réussi a été la mise en place d'un outil moderne. Des investissements lourds ont pu ainsi être réalisés, notamment pour la banque automatique ou la banque à domicile, domaines dans lesquels il y avait un retard à rattraper. On a donc d'abord un outil performant.

Ensuite, et c'est peut-être l'essentiel, ces deux banques sont tout à fait partie prenante, et plus que jamais, de la dominante industrielle de la loi bancaire. Leur action a porté essentiellement, et plus que par le passé, sur l'encouragement à la création d'entreprises, par une politique en prise directe avec le tissu industriel et la mise en place de procédures et de conventions.

A ce propos d'ailleurs, on a pu constater ce qui est une originalité dans une région à forte individualité. Dans le cadre de conventions passées avec la région, ces banques nationalisées, notamment le C.I.A.L., suivies ensuite par les autres banques, y compris les banques non nationalisées, ont été partie prenante d'une véritable politique prospective de développement économique, et nous ne serions pas forcément arrivés à un tel résultat dans une situation différente. Il faut le souligner fortement.

Ces banques ont également été partie prenante de la modernisation des P.M.E. Toute une série de conventions ont été passées : conventions avec l'Anvar, avec le Fonds industriel de modernisation, protocole avec la SOFIREM pour la reconversion industrielle en Lorraine. Bref, un énorme effort a été fait en matière de création et de modernisation par une augmentation du volume des prêts et, à ce propos, je tiens à faire deux remarques.

Premièrement, et je ne crains pas d'être contredit, cette politique volontariste a été menée sans que l'on n'ait jamais imposé à ces banques, par quelques pressions que ce soit, d'être par exemple partie prenante d'opérations avec des canards boiteux, d'opérations politiques à courte vue. Les cadres de ces deux entreprises, quelles que puissent être leurs convictions politiques, qui sont diverses, y compris au niveau des plus hautes responsabilités, ont clairement reconnu que leur autonomie de décision avait toujours été respectée.

Deuxièmement, parallèlement à cette politique audacieuse de revitalisation du tissu industriel, les résultats financiers de ces deux banques ont progressé d'abord notablement, malgré les investissements extrêmement lourds auxquels je faisais allusion tout à l'heure, et ensuite, spectaculairement. Ils n'ont jamais été aussi bons qu'en 1985 après une progression continue. Et on peut considérer tous les chiffres : l'augmentation du nombre des clients, l'augmentation des prêts, les résultats de l'entreprise, le nombre d'interventions dans le secteur économique. Bref, le résultat est excellent.

Ces banques ont eu plus que jamais un rôle leader comme banques véritablement régionales. La transparence et la neutralité en quelque sorte par rapport à des intérêts divers que leur a conférés leur statut de banques nationalisées y a contribué, et c'est reconnu dans la région.

Cela ne les a pas empêchées de renforcer également leur position internationale, notamment européenne. Que ce soit le C.I.A.L. ou la SOGENAL, la démarche a été tout à fait comparable.

Prenons l'exemple de la Société générale. Elle s'est engagée dans une politique de soutien aux entreprises exportatrices et, pour compléter cette activité, pour donner encore plus d'efficacité aux interventions en direction des marchés extérieurs, une convention destinée à favoriser la pénétration de la clientèle d'entreprise sur les marchés ouest-allemands a été signée avec le Centre français du commerce extérieur. Dynamisme donc, ouverture vers l'Europe, dans le sens d'un renforcement des rapports économiques entre la France et la République fédérale.

Le résultat de la nationalisation de ces deux banques a donc été un accroissement de la créativité, de la concurrence et de la rentabilité. Quelles seront les conséquences de la dénationalisation ? Nous aurons, je crois, ce débat tout au long de l'examen des différents amendements. Mais en termes de bilan, dans une région comme l'Alsace, personne - politiques, chefs d'entreprises, épargnants - ne peut prétendre de bonne foi qu'il n'y a pas eu là un plus tout à fait specta-

culaire et positif pour la région. Tel est le bilan de la nationalisation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*).

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). Monsieur le ministre, ce n'est pas une surprise pour vous que le groupe socialiste soit contre le principe général de la privatisation. Il est cependant un secteur particulier de nos industries où ce projet de loi peut avoir des conséquences extrêmement graves : l'industrie de l'armement.

Dans cet hémicycle, le concept de défense et les moyens qui y sont liés doivent, je l'espère, créer un consensus et ce n'est pas sans inquiétude que nous voyons ce projet de loi intervenir dans ce secteur.

Je ferai d'abord des critiques sur le texte. Son champ d'application est totalement imprécis et le rapport de notre collègue M. Bechter sur ce point vaut la peine d'être lu.

Je vous citerai un simple passage : « Il faut noter que par cette disposition, le Gouvernement se donne une possibilité de rendre au secteur privé un certain nombre de sociétés dont il n'est pas possible de dresser une liste précise tant elles sont nombreuses (environ 3 600) ». Ainsi, pour le secteur des industries travaillant pour l'armement, pourront éventuellement être concernées des filiales de l'aérospatiale, des filiales de la S.N.E.C.M.A., certaines filiales du Commissariat à l'énergie atomique, de la régie Renault, etc.

Le contenu également est imprécis. Que signifie, en termes juridiques, la notion de monopole de fait ? Elle existe parfaitement en termes économiques mais, en termes juridiques, elle n'est pas précise et les limites sont donc encore mal définies.

Toujours au niveau des principes, quels arguments peuvent justifier la privatisation d'entreprises dont l'Etat est le client unique, dont il est le seul à pouvoir organiser et autoriser les exportations, à fixer les programmations de recherche et de développement ? Dans ce domaine, la privatisation ne peut en aucun cas apporter quoi que ce soit !

Enfin, c'est l'amorce d'un processus dangereux. Monsieur le ministre, vous ne disposez d'aucun arsenal juridique vous permettant d'affirmer qu'une entreprise étrangère ne pourra pas contrôler des entreprises de l'armement, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un holding français. Le droit ne le prévoit pas.

M. Raymond Douyère. On va brader la défense nationale !

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). Les blocages financiers n'existent pas non plus. Nous pourrions donc nous retrouver dans la situation récente de l'Angleterre, qui a vu l'ensemble de son industrie des hélicoptères passer sous contrôle étranger. Cela - permettez-moi de vous le dire - est totalement inacceptable.

Sur le plan technique, vous ne pourrez pas plus contrôler demain les éventuels transferts de technologie, qui s'effectuent à deux niveaux.

Premièrement, nos établissements d'Etat de la défense travaillent avec les entreprises à statut privé. Il y a donc de larges transferts de technologie. Si un contrôle intervenait, ils pourraient aller vers l'extérieur, et Dieu sait où.

Deuxièmement, certaines sociétés privées produisent des armes, mais aussi des matériels civils, avec des technologies communes. Là encore, les transferts de technologie peuvent s'accélérer. Il y a des exportations de matériels civils utilisant des savoir-faire militaires que vous ne pourrez pas non plus contrôler.

Il est bien évident que, pour l'industrie de l'armement, on ne peut pas nous opposer l'argument de la souplesse. Personne ne pourra prouver ici que l'industrie Marcel Dassault fonctionne moins bien depuis cinq ans ! Il s'agit là simplement de la capacité de la nation à maîtriser ses productions d'armes et donc son indépendance.

M. Raymond Douyère. Bravo !

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). En conclusion, monsieur le ministre, nous ne sommes évidemment pas opposés à une loi de « respiration » des sociétés nationales, qui pourrait permettre une bonne gestion du patrimoine, mais le démantèlement de notre industrie d'armement, avec de tels risques, il n'en est pas question.

Si le principe de l'indépendance nationale est respecté, - et c'est ce que vous souhaitez, monsieur le ministre, nous le savons - vous ne pourrez pas appliquer votre loi à ce secteur. Cette perspective, soyez-en certain, est de nature à nous réjouir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. En déposant ce projet de loi d'habilitation qui commande toute la politique économique et sociale du Gouvernement, monsieur le ministre, vous voulez nous imposer un texte allant à l'encontre de l'intérêt des salariés et du pays, et vous confondez vitesse et précipitation. Depuis qu'il est déposé, en effet, vous ne cessez de le corriger et de le raturer.

Après avoir entendu, hier, M. le ministre de l'industrie nous annoncer une suppression des crédits dans le collectif pour la filière électronique, nous considérons que, à travers la privatisation du groupe Thomson, vous allez porter un mauvais coup, voire un coup fatal, à bien des secteurs de cette filière. Je voudrais donner un exemple de réussite de la nationalisation et rappeler aussi les inquiétudes que font naître vos projets chez le personnel de Thomson de mon département.

En Côte-d'Or, cinq sociétés filiales de groupes nationalisés en 1982 pourraient entrer dans le champ d'application de l'article 4, notamment L.C.C., filiale à 100 p. 100 de Thomson-Composants.

En France, cette société emploie 2 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'un milliard de francs, dont 50 p. 100 à l'exportation. Pour les composants électroniques passifs, cette firme est la première en France et la deuxième en Europe. On trouve donc bien la notion de service public !

En Côte-d'Or, L.C.C. emploie 1 700 salariés dans trois usines : 954 à Saint-Appolinaire, 411 à Seurre et 387 à Beaune, première unité mondiale de production de ferrite.

En 1984, la branche Thomson-Composants électroniques a connu une croissance de 65 p. 100 par rapport à 1983 et a réalisé 68 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation contre seulement 35 p. 100 en 1981.

Dénationaliser L.C.C. serait menacer gravement l'emploi en Côte-d'Or. L.C.C. occupe aujourd'hui au plan mondial une place de choix dans le secteur des composants électroniques. Ce n'était pas le cas en 1980. A l'époque, les mauvais résultats financiers de L.C.C. avaient conduit Thomson S.A. à envisager très sérieusement de se séparer de son secteur « composants passifs » et même de le céder suivant la formule dite « par appartements ». Aujourd'hui, cette société fait des bénéfices et s'impose avec succès sur le marché mondial. C'est bien évidemment la conséquence directe des nationalisations de 1982 et de la politique volontariste qui a suivi.

Les spécialistes annoncent pour les mois qui viennent une dépression au niveau mondial du marché des composants électroniques en dépit de la très forte croissance de ce marché. Le groupe Thomson peut, en l'état actuel des choses, résister et traverser sans trop de dégâts cette dépression qui ne toucherait que les productions des semi-conducteurs. L.C.C., qui fabrique des composants passifs et des ferrites, n'est pas directement visé par cette crise. Au contraire, les prévisions sont très optimistes : production multipliée par six d'ici six ans, augmentation de 30 p. 100 de la part de marché, ce qui la porterait d'ici à 1988 de 7 p. 100 à 10 p. 100.

C'est un atout majeur pour Thomson-Composants. Vous allez donc dénationaliser, soi-disant pour le soigner, un secteur de pointe de l'électronique française qui n'a jamais été en aussi bonne santé.

Deux autres filiales du groupe Thomson sont implantées dans mon département : Orega, filiale de Thomson-Brandt, et Vidéocolor.

Sans les nationalisations intervenues en 1982, personne ne parlerait plus aujourd'hui de ces deux sociétés.

Depuis 1983, Orega fait face à la chute du marché des composants, aggravée par la persistance de la baisse des ventes des produits bruns. Il ne fait aucun doute que cette société résiste relativement bien aux vives pressions de nos concurrents. Son appartenance au secteur public est aujourd'hui sa principale garantie de survie.

Il en va de même pour Vidéocolor. Cette entreprise conçoit et réalise des tubes de T.V. couleur ainsi que des instruments de bord pour l'aviation militaire et civile, notamment pour Airbus. Sans l'intervention de l'Etat en 1982, elle aurait

déposé son bilan. Elle se maintient aujourd'hui convenablement sur un marché fortement dominé par le Japon, grâce notamment à un effort soutenu de rationalisation et de mécanisation, en raison d'investissements productifs constants.

Je ne citerai pas d'autres filiales de différents groupes industriels implantées dans mon département, mais je tiens à affirmer aujourd'hui que si ces entreprises étaient privatisées, ce serait une remise en cause des avancées incontestables obtenues par les salariés dans leur participation à la vie des entreprises. La poursuite de l'effort de démocratisation dans ce qui aura été le secteur public ne sera sans doute pas, en effet, l'une des préoccupations majeures des nouveaux conseils d'administration que le Gouvernement entend bientôt nommer.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les modalités des transferts des actifs de ces sociétés et sur le calendrier, ce sera sûrement une période de transition difficile qui ne peut que nuire à la stratégie de ces groupes qui résistent aujourd'hui assez bien à la concurrence internationale.

Voilà, monsieur le ministre, des exemples concrets qui permettent aujourd'hui de montrer combien votre projet est une entreprise de démolition, de remise en cause de l'indépendance nationale en matière électronique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Le Baill.

M. Georges Le Baill. M. Alphandry a dit ce matin à l'un de nos collègues que l'argent provenant de la vente des sociétés privatisées irait dans les caisses de l'Etat et que, en définitive, le contribuable ne serait pas perdant. Effectivement, cet argent ira dans les caisses de l'Etat, mais la privatisation que vous voulez est à l'opposé de notre conception de la politique industrielle.

La valeur des sociétés que nous avons nationalisées est largement supérieure aux investissements et aux efforts que nous avons demandés aux Français. Si nous leur avons demandé ces efforts, ce n'est pas pour réaliser une opération financière, comme peuvent le souhaiter des actionnaires privés, mais pour nous permettre de mener une politique industrielle offrant à notre pays des marges de manœuvre et une indépendance. En effet, l'indépendance d'un pays n'est pas seulement liée à la qualité de sa défense, elle tient également à sa force économique. Les sous-marins atomiques ne suffisent pas : il faut aussi pouvoir soutenir la guerre économique que se livrent actuellement l'Europe, les Etats-unis et le Japon.

L'objectif de notre politique industrielle, qui reposait sur une plus grande efficacité du secteur public et du secteur privé, consistait à être les mieux armés possible pour mener cette bataille industrielle. Il ne s'agissait nullement de réaliser une opération financière et nous regrettons que ce patrimoine national soit vendu.

Peut-on faire confiance à des actionnaires privés pour mener une politique d'indépendance nationale ? Je ne le pense pas car le passé nous a malheureusement prouvé le contraire.

On nous cite toujours en exemple la gestion du secteur privé. Mais souvenez-vous de Creusot-Loire, cette société privée qui a fait faillite. La conception des actionnaires consistait à toujours demander l'aide de l'Etat mais sans accepter le moindre contrôle : « Donnez-nous de l'argent mais n'exercez aucune de vos prérogatives. »

Nous nous sommes aperçus que la tendance des actionnaires privés est de privilégier les actions à court terme au détriment des actions à long terme. Le collectif budgétaire ne fait pas autre chose en supprimant un certain nombre d'aides à la recherche et de crédits à la filière électronique, alors qu'il est de la plus haute importance pour l'indépendance de la France de développer ce secteur. Qui le fera, sinon la collectivité nationale ? Je ne vois pas les entrepreneurs privés se lancer dans cette action qui comporte des risques : en effet, comme je l'ai déjà dit, ils privilégient le court terme au détriment du long terme.

Notre objectif, je le répète, était de mettre en œuvre une politique industrielle permettant à la France de faire reposer son indépendance sur un secteur public et un secteur privé forts. Au demeurant, nous avons consenti un gros effort pour permettre aux entreprises privées de se développer. Nous avons même réduit leurs taux d'imposition de 50 à 45 p. 100, à condition qu'elles investissent...

M. Raymond Douyère. C'était justice !

M. Georges Le Bailh. ... alors que vous, vous réduisez ce taux...

M. Raymond Douyère. Un cadeau au patronat !

M. Georges Le Bailh. ... en leur permettant de faire ce qu'elles veulent de cet argent pris à l'Etat.

M. Raymond Douyère. C'est pour rembourser leur campagne électorale !

M. Georges Le Bailh. Ce n'est pas une bonne méthode pour favoriser les investissements.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Georges Le Bailh. J'en termine, monsieur le président.

Contrairement à ce qu'une partie des Français pensent, vous n'allez pas désétatiser, bien au contraire : vous allez favoriser ce que l'on appelle l'affairisme d'Etat en vendant...

M. Raymond Douyère. En bradant !

M. Georges Le Bailh. ... des entreprises en fonction des appétits de tel ou tel groupe ou des besoins du budget. Au demeurant, je vous signale que vous ne les vendrez qu'une fois ! Tout cela ira contre l'intérêt de la France et l'intérêt des Français.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Georges Le Bailh. L'article 4 et les dénationalisations qu'il permet sont un mauvais coup porté à la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Nous abordons avec l'article 4 le problème fondamental de la dénationalisation.

L'opposition socialiste aurait été particulièrement satisfaite si le Gouvernement avait expliqué que la dénationalisation s'imposait pour des raisons idéologiques, en quelque sorte inverses et symétriques de celles qui ont conduit en 1981 et 1982 les socialistes à nationaliser. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans ce piège, sachant ce que valent les justifications idéologiques, les contresens que vous avez commis en leur nom et les résultats auxquels vous avez abouti.

C'est donc, monsieur le ministre, de l'observation concrète de la vie des nationalisées depuis quatre ans que découlent le pragmatisme que nous entendons défendre et la nécessité impérieuse de dénationaliser.

Selon moi, quatre raisons fondamentales font qu'il est indispensable de dénationaliser.

La meilleure raison, la première, de faire rentrer les banques et les groupes industriels publics dans la sphère de l'économie privée est la nécessité absolue qu'il y a à séparer la politique de l'économie. Il faut faire en sorte que la vie et la gestion de ces entreprises ne soient plus soumises aux décisions et aux aléas politiques, tant ces interférences ont été négatives. Imposer par exemple, comme vous l'avez fait, messieurs, aux dirigeants d'entreprises publiques d'afficher un résultat bénéficiaire en 1985 parce qu'il y avait des élections en 1986 a été un absurde. C'était soumettre arbitrairement le rythme de vie de l'entreprise à un calendrier politique qui n'avait rien à voir avec son environnement économique. Que serait-il advenu, par exemple, si le cycle de l'aluminium, qui explique pour une part les mauvais résultats de Pechiney en 1981 et 1982, puis les bons résultats de 1983 et 1984, avait connu un creux dramatique en 1985 et 1986 et si Pechiney n'avait pu présenter un résultat satisfaisant ?

Empêcher le secteur public de respirer, les groupes industriels et bancaires d'acheter et de vendre des participations et des filiales en toute légalité, a été également une sorte de péché contre l'entreprise car celle-ci doit pouvoir à tout moment adapter son périmètre aux besoins du marché. Les entreprises publiques ont ainsi été les victimes de votre double crainte politique de subir les foudres de la C.G.T. et du P.C. en cas de revente des filiales.

M. Charles Joosselin. Pensez-vous ce que vous dites ?

M. François d'Aubert. L'interférence de la politique sur l'économie est trop importante en France par rapport à d'autres pays. Elle donne naturellement lieu à une multitude

d'excès qui ont été formidablement amplifiés par la nationalisation. Symbole parmi les symboles de cette interférence politique : il est tout à fait anormal, inacceptable pour une société démocratique comme la nôtre, que les choix stratégiques d'entreprises aussi importantes que les nationalisées aient été faits par quelques conseillers légèrement mégalomaniques de l'entourage de M. Mitterrand.

M. Raymond Douyère. Parlez-nous plutôt des investissements en Afrique du Sud avant 1981 !

M. François d'Aubert. La seconde raison pour laquelle il faut dénationaliser est la nécessité d'avoir des dirigeants effectivement responsables de la marche de leur entreprise, soumis à des sanctions économiques et non politiques.

Tant qu'une grande société n'est pas majoritairement dans le secteur privé et cotée en bourse, il lui manque un élément primordial pour que s'exerce un contrôle efficace des choix de ses dirigeants et des résultats obtenus à la suite de ces choix.

La vie récente des nationalisées offre aussi bien des exemples d'ingérence politique dans leurs choix que de technocraties un peu trop souvent autocontrôlées, c'est-à-dire incontrôlées. Ces deux défauts condamnent la nationalisation. Une entreprise n'a pas à être soumise à un contrôle du pouvoir politique. Or ce contrôle politique est inhérent aux nationalisations, même quand le principe de l'autonomie de gestion a été affirmé et répété par le Gouvernement.

Dénationaliser est donc le principal moyen de supprimer le contrôle politique.

Mais il est également malsain qu'une entreprise ne soit soumise à aucun contrôle de ses actionnaires, ce qui est le cas dans un certain nombre d'entreprises nationalisées, notamment d'anciennes compagnies financières. Il est profondément anormal que, sans rendre de comptes à personne, des dirigeants de nationalisées aient une quasi-totale liberté d'affectation des bénéfices de leur entreprise.

La troisième raison pour laquelle il faut dénationaliser, c'est qu'il est anormal que dans un pays comme le nôtre le crédit soit nationalisé. Cela n'a, au demeurant, même pas servi aux interventionnistes un peu maladifs que vous étiez en 1981, messieurs de l'opposition.

Quatrième raison, enfin : il est temps de ne plus considérer le contribuable comme une vache à lait. La nationalisation a coûté cher et stérilisé de l'argent qui aurait pu être mieux employé autrement.

M. Philippe Bassinet. C'est vous qui allez le stériliser !

M. François d'Aubert. Les nationalisées ont été d'une manière ou d'une autre des sortes de divas, tout au moins à un certain moment de leur vie, bien chères à entretenir, même quand elles ont fait quelques bénéfices.

M. Raymond Douyère. Comment, « quelques bénéfices » ? Quarante milliards !

M. François d'Aubert. Une chose est certaine : la dénationalisation fera économiser des sommes importantes au contribuable. C'est la raison fondamentale pour laquelle elle est indispensable.

En conclusion, je dirai que nous souhaitons aborder la dénationalisation avec un esprit pragmatique et être très attentifs aux obstacles indéniables, mais tout à fait surmontables, comme vous l'avez démontré, monsieur le ministre, qui se présentent. Cela ne peut se faire qu'avec prudence, modération et réalisme. Car des enjeux considérables sont en cause et nous savons bien que les appétits et les ambitions existent et grandissent. Faisons en sorte, dans l'intérêt de notre pays et des groupes industriels et financiers concernés, que le recul souhaitable de l'étatisme n'ouvre pas la voie à une sorte d'affairisme.

En octobre 1981, j'avais cité en exergue de mon intervention à cette tribune, lors du débat sur les nationalisations, ce que le candidat François Mitterrand disait, en 1946, dans son programme, aux électeurs de la Nièvre : « Non aux nationalisations hâtives et coûteuses qui alourdissent nos charges ». Je reprendrai volontiers à mon compte ce très sage point de vue aujourd'hui.

Au demeurant, qui, dans les rangs des socialistes et au sein même des entreprises nationalisées, croit encore à la nécessité de la dénationalisation *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)* ... à la nécessité de la nationalisation, voulais-je dire ?

Raymond Douyère. Lapsus révélateur !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, nous vous soutenons totalement et nous encourageons le Gouvernement à dénationaliser avec modération et mesure. Comme l'a très justement dit M. le ministre d'Etat l'autre jour, mieux vaut dénationaliser modérément quant à l'étendue, mais en profondeur. Car rien ne serait pire qu'une sorte de société d'économie mixte propagée par une dénationalisation menée dans de mauvaises conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Chupin.

M. Jean-Claude Chupin. Je m'attacherai pour ma part aux secteurs des assurances.

Comme vous le savez, la loi du 25 avril 1946 avait nationalisé trente-quatre entreprises d'assurance et de capitalisation, constituant alors neuf groupes distincts qui ont été regroupés en 1968 en quatre groupes : l'U.A.P., les A.G.F., le G.A.N. et la M.G.F., qui a un statut spécial de mutuelle et devrait donc passer au travers des mailles du filet de la dénationalisation à tous crins que le Gouvernement se propose d'entreprendre.

Cette concentration avait été effectuée, à l'époque, avec l'objectif de pouvoir faire face à la concurrence internationale et à la nécessaire informatisation. Et il est vrai que pratiquement seules les entreprises nationalisées assurent la présence de l'assurance française à l'étranger : 430 implantations à l'étranger sous forme de filiales et de succursales.

L'activité exportatrice des sociétés d'assurance françaises - 16 p. 100 de leur chiffre d'affaires, soit 35 milliards de francs en 1983, sous forme de réassurance de risques étrangers, de filiales ou succursales, voire d'opérations en devises faites sur le territoire national - les place au troisième rang mondial après la Suisse et la Grande-Bretagne.

Le fait d'être une entreprise nationalisée représente une garantie exceptionnelle auprès de la clientèle étrangère. Aussi, il n'est pas étonnant que l'U.A.P., par exemple, ait augmenté son chiffre d'affaires sur le marché africain en même temps que ses résultats. Ce label joue également sur le marché intérieur. C'est un marché très concurrentiel, où il faut faire face à des sociétés anonymes, mutualistes ou étrangères, qui, par leur statut, échappent aux missions imparties aux entreprises nationales. Placées jusqu'en 1982 sur une pente régulièrement descendante de leur part de marché au profit des mutuelles, ces compagnies ont déployé des efforts particuliers pour améliorer leurs résultats, grâce à une gestion plus rigoureuse et à une politique commerciale particulièrement dynamique.

Les charges de production et de gestion ont, de manière générale, augmenté moins vite que le chiffre d'affaires, alors que, dans le même temps, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la protection des assurés et bénéficiaires des contrats n'a cessé d'être améliorée.

L'assurance dommages, après avoir été déficitaire en 1981 et en 1982 est, en 1983, équilibrée pour le G.A.N. et l'U.A.P. et particulièrement bénéficiaire pour les A.G.F., soit, pour les quatre entreprises, un résultat d'exploitation de 65 millions de francs. En 1984, le résultat a été multiplié par dix ! C'est peu dire que le secteur nationalisé va bien. L'assurance vie et la capitalisation confirment ces résultats, avec un chiffre d'affaires qui a progressé de 9,4 p. 100 de 1982 à 1983 et de 16,2 p. 100 de 1983 à 1984.

Ces excellents résultats ont été atteints en même temps que les objectifs du Gouvernement en matière de placements et de relations avec la clientèle.

C'est ainsi que, depuis 1981, on peut répertorier les avancées suivantes.

Dans l'assurance automobile, l'indemnisation plus large et plus facile des victimes d'accidents de la circulation ; l'extension de la garantie d'assurance obligatoire aux passagers membres de la famille ; l'indemnisation intégrale et quasi automatique des piétons, cyclistes et des personnes transportées.

Dans le domaine de l'assurance vie, un important projet de loi a été adopté en juin 1985 par le Parlement. Il améliore l'information des assurés, aussi bien avant la souscription que pendant l'exécution du contrat, et rend les caractéristiques des contrats beaucoup plus accessibles au public.

Ainsi, mieux à même de contrôler sa propre situation, le souscripteur n'a plus besoin d'être protégé des démarcheurs.

Dans le domaine de l'assurance dommages, je citerai l'inclusion obligatoire de la garantie catastrophes naturelles ; l'insertion généralisée de la garantie « attentats et actes de terrorisme » dans les contrats dommages des véhicules et les contrats multirisques.

Outre ce rôle primordial de protection des assurés, les compagnies ont contribué à remplir les objectifs des pouvoirs publics en matière de politique sociale et de modernisation de l'économie.

Les conseils d'administration des entreprises ont été ouverts à des représentants d'autres ministères que celui de l'économie, des finances et du budget. Une meilleure association entre les banques et les assurances a été encouragée ; elle s'est traduite par la constitution de sociétés communes ou par la participation des assurances à des opérations de restructuration.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Chupin.

M. Jean-Claude Chupin. J'ai quasiment terminé, monsieur le président.

M. Raymond Douyère. L'intervention de notre collègue est très intéressante, monsieur le président : les assurances réalisent un chiffre d'affaires de plus de 50 milliards de francs !

M. Jean-Claude Chupin. Ces regroupements ont permis aux établissements qui connaissaient des difficultés financières de les surmonter et d'éviter les faillites qui n'auraient pas manqué de se produire dans le contexte du « libéralisme sauvage » qui vous est cher, monsieur le ministre.

En matière de politique sociale, ces compagnies ont permis l'instauration de nouvelles relations sociales, grâce à la loi de démocratisation.

M. Raymond Douyère. Eh oui !

M. Jean-Claude Chupin. Les salaires dans les assurances sont en moyenne supérieurs de 10 p. 100 à ceux des autres professions, grâce au rôle moteur, au rôle d'entraînement que jouent les sociétés nationalisées.

M. Raymond Douyère. Voilà ce que c'est que des sociétés nationalisées !

M. Jean-Claude Chupin. Un exceptionnel effort a été entrepris depuis quelques années pour former les salariés aux nouvelles techniques de gestion, l'informatique et la bureautique, en même temps qu'était mise en place la flexibilité du temps de travail.

En outre, ces compagnies ont pris part à la modernisation de notre économie par leurs placements et leur participation à la politique industrielle.

Ainsi les entreprises nationales d'assurance ont œuvré en harmonie avec la politique économique définie par les pouvoirs publics - modernisation de l'économie, transparence du marché, sécurité des assurés - tout en ayant une totale liberté de gestion.

Ajoutons que, depuis 1984, les entreprises d'assurance fixent sous leur entière responsabilité leurs tarifs d'assurance automobile et d'assurance multirisques pour les habitations, de même que ceux de l'assurance facultative des dommages aux véhicules. Cette libéralisation s'est faite au rythme du développement de la concurrence que le gouvernement socialiste s'est employé à favoriser.

M. Raymond Douyère. C'est nous qui sommes les champions de la concurrence !

M. Jean-Claude Chupin. C'est cela l'économie de liberté, où l'Etat est gardien de l'intérêt général. Celle-ci n'a rien à voir avec le libéralisme sauvage où, à travers les ententes, c'est la loi des plus forts qui s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Nous venons, après plusieurs heures de débat, d'entendre les orateurs de l'opposition.

M. Raymond Douyère. Vous les entendrez encore !

M. Georges Tranchant. La politique de nationalisation appliquée en 1982 a été fondée essentiellement sur une idéologie...

M. Charles Josselin. Mais non !

M. Georges Tranchant. ... sur la mise en œuvre d'une volonté de socialisation, pour ne pas dire de collectivisation, de la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Bassinet. Encore vos fantasmes, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Reconnaissons aujourd'hui qu'elle a produit ses effets. Il aurait donc été surprenant que les orateurs de l'opposition n'interviennent pas.

M. Raymond Douyère. Personne ne vous croira !

M. Georges Tranchant. Mais il est tout aussi naturel que les Français, ayant constaté que cette politique de nationalisation, dans l'ensemble de la politique qui a été conduite ...

M. Georges Le Baill. Quel exemple prenez-vous ?

M. Georges Tranchant. ... aient considéré qu'il fallait faire confiance à une nouvelle majorité pour mettre en œuvre une politique inverse.

M. Philippe Bassinet. En faisant revenir des capitaux de Suisse ?

M. Georges Tranchant. J'ai entendu dire ce matin que nous allons commettre un crime, en quelque sorte, en « brandant » les compagnies nationalisées en 1982 et que cela porterait un préjudice quasi incommensurable à la France, à son emploi, à son économie.

Il faut tout de même rappeler un certain nombre de chiffres.

Reportons-nous à l'époque où ces nationalisations sont intervenues : nous avons gardé le souvenir des envolées de M. Mauroy...

Un député socialiste. Cela, vous l'avez déjà dit !

M. Georges Tranchant. ... qui, après avoir été un chef de guerre contre le chômage, est devenu le porteur d'un fer de lance pour le renouveau de l'industrie et de l'économie nationales par les nationalisations. Mais les chiffres, mes chers collègues, n'ont pas d'idéologie, et ils parlent !

M. Charles Josselin. L'argent n'a pas de patrie !

M. Georges Tranchant. Les nationalisations ont engagé les contribuables pour 220 milliards de dépenses, entre les achats en capital, l'endettement et le financement des déficits - 220 milliards mis à la charge de la collectivité nationale !

M. Raymond Douyère. Et combien l'emprunt Giscard, pour quelques privilégiés, a-t-il coûté ? Cent milliards ! Parlez-vous plutôt de cela ! Ça, c'est important !

M. Georges Tranchant. Vous parlez d'autre chose, monsieur Douyère. En ce moment, notre débat porte sur les nationalisations !

M. le président. Monsieur Tranchant, ne vous laissez pas interrompre.

M. Georges Tranchant. Quand nous abordons les chiffres ...

M. Raymond Douyère. Des chiffres ? En voilà un : 100 milliards pour ce qui concerne l'emprunt Giscard !

M. Georges Tranchant. ... vous parlez d'autre chose !

Ce sont donc 220 milliards qui ont été mis à la charge des Français. Mais pour quel résultat ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Douyère. Et en francs suisses, ça fait combien ?

M. le président. Monsieur Douyère, laissez M. Tranchant terminer ! Il est le seul à avoir la parole !

M. Raymond Douyère. Ce que je dis l'ennuie, monsieur le président !

M. Georges Tranchant. Les sociétés nationalisées, qui devaient apporter une solution à l'emploi, ont fait perdre 83 000 emplois et elles ont créé un déficit de 56 milliards.

Ce n'était donc pas un fer de lance : c'était un frein à l'avance ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Charles Josselin. Et aujourd'hui, le déficit s'élève à combien ?

M. Georges Tranchant. Aujourd'hui, il est naturel que le Gouvernement essaie de faire autre chose.

Vous nous avez parlé du secteur bancaire. Considérons donc les trois plus grandes banques françaises : la Société générale, qui avait la cinquième place dans le monde, est passée à la treizième place ; quant au Crédit lyonnais et à la B.N.P., ils sont passés de la troisième place respectivement à la sixième place et à la onzième. Tel sont les résultats de votre politique à l'intérieur de banques qui étaient déjà nationalisées !

M. Raymond Douyère. Mais ces nationalisations datent de 1945, monsieur Tranchant ! Vous ne le savez même pas !

M. Georges Tranchant. Nous sommes obligés de prendre la parole pour vous contredire, car notre politique, ainsi que nous n'avons cessé de le proclamer au cours des cinq dernières années, est exactement l'inverse de la vôtre.

Par conséquent, il est normal que le Gouvernement entreprenne aujourd'hui des dénationalisations dans les meilleurs délais, bien que ce soit déjà, hélas ! un peu tard.

Quant à l'argent provenant des dénationalisations ...

M. Georges Le Baill. Il ira en Suisse !

M. Georges Tranchant. ... il permettra simplement aux Français de ne pas supporter les quelque 220 milliards de dépenses dont je viens de parler et qui ont déjà été payés pour partie.

M. Georges Hage. Et l'impôt sur les grandes fortunes ?

M. Georges Tranchant. Cet argent permettra également de réduire les dettes de la France, extérieure et intérieure, que vous avez créées, soit 1 700 milliards !

M. Georges Le Baill. Et l'emprunt Giscard ?

M. Georges Tranchant. Celles-ci représentent 100 milliards par an, c'est-à-dire la moitié des impôts sur le revenu. Si l'opposition ne comprend pas que nous puissions, par la vente des sociétés nationalisées, les réduire et, par voie de conséquence, diminuer les impôts, car tel est notre programme, les Français comprennent parfaitement et approuvent notre politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.] - Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Charles Josselin. Surtout les gros contribuables !

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. J'ai observé que, dans la liste des entreprises qui doivent être dénationalisées, figurent celles qui fournissent l'essentiel des matériels de télécommunications en France.

Ce matin, une intervention a porté sur la politique menée depuis quatre ans dans le domaine de l'industrie informatique. Il a été indiqué que cette industrie, partie intégrante de la filière électronique, avait été sauvée par la nationalisation en 1982 du groupe le plus important, le groupe Bull, qui était alors au bord de l'agonie avec ses 26 000 emplois. Aujourd'hui non seulement ce groupe dégage des bénéfices, mais il augmente ses exportations et constitue aussi un des groupes français les plus dynamiques.

De même, s'agissant des télécommunications, pour quelles raisons dénationaliser alors que l'on sait que les produits concernés sont, pour leur plus grande part, achetés au moyen de commandes publiques et qu'ils ont été mis au point - je pense notamment aux matériels de commutation, aux centraux téléphoniques - essentiellement par la recherche publique ?

La démarche avait été logique : la nationalisation, intervenue en 1982, de groupes qui vivaient essentiellement de commandes publiques, qui s'appuyaient sur des technologies procédant de la recherche publique, était tout à fait naturelle et je ne vois pas en quoi une privatisation va remédier à des défauts, des carences que l'on peut observer dans l'industrie française en général. Mais les véritables raisons ne sont pas là !

J'observe que, dans une période inférieure à cinq ans, nous avons multiplié par deux les exportations de matériels de télécommunications alors qu'il s'agissait de matériels publics. Je rappelle que notre technologie est une technologie d'avant-garde qui, d'ailleurs, procédait en partie de l'héritage ainsi que je l'ai toujours reconnu à la tribune de l'Assemblée.

Or cette technologie est demeurée d'avant-garde. En quoi la nationalisation a-t-elle donc nui à cette situation ? Je crois qu'au contraire nous avons pu démontrer, et c'est un héritage que l'on ne discutera pas, que l'on peut concilier le service public et l'efficacité, même comprise en termes capitalistes, ou libéraux, comme on voudra.

D'ailleurs, en quoi les responsables de ces entreprises publiques, qu'on vient de décrire de façon purement imaginaire, comme perpétuellement tracassés par des technocrates, des bureaucrates, des politiciens affairés à les ennuyer, à les empêcher d'imaginer, de produire ou de gérer, ont-ils réellement été brimés ?

J'ai entendu des propos qui sont inacceptables par leur sottise et leur généralité. Ces propos, extrêmement sommaires, devraient faire état de démonstrations, de noms.

En quoi la grande administration que j'ai dirigée a pratiqué une sorte de tutelle terroriste sur les grands producteurs ? Je prétends au contraire que des symbioses et des alliances peuvent être fécondées. Elles peuvent renforcer l'imagination ! Vous, vous risquez de les détruire !

Cette dénationalisation n'a donc pas d'objet. Elle se fonde sur deux bases. Il s'agit tout d'abord d'une conception que je qualifierais de purement idéologique alors qu'on nous accuse sans cesse, de faire de l'idéologie. C'est une conception étriquée qui date de M. Adam Smith quand ce n'est pas de M. Bastiat. S'inspirant du libéralisme économique, elle est irréaliste et absolument déphasée par rapport à la connaissance précise du fonctionnement actuel de la vie économique, de la vie interne d'une entreprise.

Quant à l'autre base, on n'en parle pas. Peut-être est-elle inavouable. J'aimerais en tout cas, mes chers collègues, qu'elle trouvât d'autres avocats que l'orateur qui m'a précédé. Car s'il s'agit de satisfaire un certain nombre de grands prédateurs, d'origine française ou d'origine étrangère, il faut le dire !

N'oubliez pas qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans, le téléphone était rare en France. Il ne fonctionnait pas et il n'était même pas français. Aujourd'hui, nous avons un téléphone français, qui est à l'avant-garde de la technique et qui exporte.

Si vous voulez démolir tout cela, faites-le, mais vous en porterez la lourde responsabilité devant les citoyens, qui sont aussi des usagers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel d'Ornano, de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel d'Ornano, président de la commission. M. Mexandeau, que je pratique depuis longtemps et que je connais bien, a une habitude constante qui consiste à procéder par affirmations et par grandes envolées.

M. Jean-Claude Casseing. Chirac aussi !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. L'ennui, c'est que, lorsqu'on examine les faits tels qu'ils sont, les grandes envolées dégringolent et les affirmations sont contredites.

Je reprendrai deux des éléments qui ont étayé son propos.

Tout d'abord, en ce qui concerne le groupe Bull, M. Mexandeau a dit en substance : nous avons trouvé une entreprise qui était à l'agonie et nous l'avons redressée.

M. Raymond Douyère. Mais c'est vrai ! *(Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Avant de dire que c'est vrai, monsieur Douyère, attendez que je parle, et vous vérifierez. Savez-vous quelle était la situation de Bull en 1980 ?

M. Jean-Claude Lamant. Il n'en sait rien !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Vous n'en savez rien... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur le président de la commission, il serait souhaitable que vous vous adressiez à l'ensemble de l'Assemblée.

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Monsieur Mexandeau, la situation de Bull était positive en 1980. Après quatre ans de fusion entre C.T.I. et Honeywell-Bull, après 1,2 milliard de subventions dégressives de l'Etat, Bull société privée présentait un bilan positif.

M. Dominique Strauss-Kahn. Et une absence de marché !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Depuis 1981, l'Etat a apporté à Bull 4 milliards de dotations en capital et 2 milliards de subventions, soit 6 milliards, et Bull s'est trouvé en déficit.

M. Dominique Strauss-Kahn. Allons donc !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Voilà ce qu'on appelle trouver une entreprise à l'agonie et la redresser ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Quant au téléphone, j'approuve entièrement la première partie de votre intervention, monsieur Mexandeau. Nous avions un téléphone qui ne fonctionnait pas il y a vingt-cinq ans et il a été transformé. Par qui et comment ? Par ce qui s'est passé sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. Je vous en prie !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Vous savez parfaitement, et vous ne pouvez pas le contester, que, durant le VII^e Plan, le plus gros effort qu'on ait jamais connu en faveur des télécommunications a été réalisé.

M. Jacques Limouzy. C'est vrai !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Cela a permis aux télécommunications françaises d'être parmi les premières du monde et, enfin, au téléphone français de fonctionner.

Monsieur Mexandeau, vous porterez personnellement la responsabilité d'avoir fait fonctionner par le budget de l'Etat, pendant tout le temps où vous aurez été aux télécommunications, à peu près 19 milliards, qui ont donc été retirés des crédits des télécommunications. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Si vous êtes aujourd'hui en mesure d'accorder vos félicitations à ceux qui vous ont précédé pour ce que vous avez trouvé, ceux qui seront vos successeurs pourront vous faire porter la responsabilité de la dégradation qu'ils constateront. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Ce qui m'apparaît le plus frappant dans les discours que tient la majorité de cette assemblée, et M. Tranchant vient de m'en donner une nouvelle illustration, c'est le dogmatisme de la démarche.

Nous sommes contre le dogme de la privatisation, tout comme nous avons été et comme nous sommes encore contre le dogme des nationalisations. *(Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Elisabeth Hubert. Quel culot !

M. Jean-Pierre Sueur. Nous sommes, en la matière, contre l'esprit de système. Il faut trouver le bon équilibre entre ce qui est nationalisé et ce qui doit rester privé. Durant les années passées, nous avons cherché cet équilibre, alors que vous, mesdames, messieurs de la majorité, par esprit de système, par idéologie, vous nous dites que la seule chose qui peut fonctionner, c'est la privatisation. Or, c'est une erreur profonde car cette affirmation procède d'un réel simplisme.

Je prendrai quelques exemples.

Pour vendre les entreprises nationalisées, il faut, si vous appliquez votre plan, qu'existent des acheteurs. Qui seront-ils ? À quel prix achèteront-ils ? Telles sont les questions importantes pour lesquelles nous n'avons pas reçu de réponses claires. On peut craindre d'abord que les dispositions que vous annoncez et qui visent à préserver les intérêts français à l'égard d'investisseurs étrangers ne se révèlent le moment venu comme très peu fiables. Et en fait, on risque de se rendre compte que les protections annoncées n'en sont pas. Mais surtout, la question qui se pose est de savoir à quel prix vous allez vendre ces entreprises. Ou bien le prix sera relativement faible, et alors les acheteurs y gagneront au détriment des contribuables.

M. Georges Tranchant. Les contribuables n'auront rien à payer.

M. Jean-Pierre Sueur. Et ce sera une mauvaise action pour la collectivité nationale. Ou bien vous les vendrez à leur juste prix. Mais alors, que se passera-t-il ? Cela entraînera inéluctablement un afflux de titres sur le marché qui, lui-même, entraînera une baisse des valeurs au détriment de la masse des petits porteurs.

On connaît bien cette maladie endémique de notre économie, où des entreprises sont constamment à la recherche de capitaux. Les capitaux qui se porteront sur les entreprises dénationalisées n'iront pas aux autres entreprises, n'iront pas à la modernisation qui est nécessaire, n'iront pas aux investissements qui sont aujourd'hui la chose la plus urgente pour notre économie. Vous n'irez donc pas dans le sens de ce qui est prioritaire pour notre économie parce que vous avez voulu à toute force mettre en œuvre votre dogme de la privatisation. Nous n'avons pas, je l'ai dit tout à l'heure, une vision dogmatique de la nationalisation. Cela a paru vous surprendre. Eh bien, non, mes chers collègues. Nous avons nationalisé compte tenu d'objectifs économiques et sociaux extrêmement précis. Nous savons bien que nombre des entreprises que nous avons nationalisées souffraient d'un manque de capital.

M. Henri Louet. Dassault, par exemple ?

M. Jean-Pierre Sueur. Comment se fait-il que les investisseurs privés, avant 1981, aient mis si peu d'argent dans ces entreprises ?

Si votre théorie était juste, les capitaux privés se seraient davantage investis dans les entreprises que nous avons par la suite nationalisées. Or, tel n'a pas été le cas ; on a dû mettre en œuvre ce qui, dans notre pays, existe depuis bien longtemps, depuis Colbert et faire jouer le moteur de la collectivité publique dans l'intérêt national. Nous l'avons fait ; nous avons eu raison de la faire.

Pour nous, ces nationalisations n'ont jamais été des étatisations. Nous avons tenu absolument à ce qu'il y ait une autonomie de gestion des entreprises nationalisées, de manière qu'elles fonctionnent comme des entreprises. Qui peut remettre cela en cause ? Ces entreprises ont fonctionné avec un certain degré d'autonomie. C'est tout le contraire du dogme de la nationalisation.

L'idée qui est finalement le fondement principal de votre politique, c'est que la privatisation est, par essence, synonyme d'efficacité. Cette idée n'a jamais été prouvée. C'est une affirmation. Elle repose sur ce dogme libéral en vertu duquel le jeu du marché produit naturellement le bien commun. Eh bien, c'est un parfait idéalisme ! Il n'y a aucune raison pour que l'équilibre atteint, à un moment donné, par le jeu du marché produise le bien commun, la répartition optimale des biens, des savoirs et des pouvoirs dans une société. C'est une affirmation de principe, qui ne correspond pas à la réalité.

Nous, nous sommes des pragmatiques, nous voulons une société d'équilibre où l'on donne toute sa place à l'initiative privée et où la collectivité publique joue, elle aussi, tout son rôle. Nous sommes pour l'équilibre. Vous êtes pour le dogmatisme et le systématisme. C'est ce qui nous différencie dans ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Ledran.

M. André Ledran. Je regrette d'avoir à prendre la parole alors que le président de la commission des finances s'est absenté. En effet, l'exemple que je veux évoquer, il le connaît bien. Il s'inscrit dans le prolongement des propos de M. Sueur : les nationalisations ne sont pas nécessairement synonymes du maintien de structures périmées. Elles peuvent, au contraire, être capables d'évolution, de modernisation et sans que soient perdus de vue les problèmes des rapports entre l'entreprise et ses travailleurs, entre l'entreprise et son environnement social.

Cet exemple, que je puise dans mon département, le Calvados, démontre qu'il est possible à la fois de songer à moderniser une entreprise et à défendre les intérêts des travailleurs et des collectivités, lorsque cette entreprise procure à une municipalité l'essentiel de ses ressources.

Mon collègue du R.P.R., M. Fanton, y a fait allusion l'autre jour, mais de manière un peu déformée, je crois ! Tréfinétaux était une filiale du groupe Pechiney, située à Dives-sur-Mer et spécialisée dans le cuivre. En 1981, cette entre-

prise était à l'agonie, en état de coma dépassé comme on disait, parce que le groupe, encore privé, avait modernisé deux autres unités.

Très vite, après la nationalisation, il a fallu prendre une décision, difficile, redoutable, parce qu'elle mettait en cause le sort de nombreux travailleurs et celui de la ville de Dives. Mais elle a été assortie d'une obligation faite à Pechiney : recréer sur le site des emplois en nombre presque équivalent. C'était là, en effet, un enjeu important dans notre région. Ce pari difficile, il est en train d'être tenu grâce à l'effort du groupe Pechiney - auquel je rends ici hommage - qui a multiplié les démarches, les moyens, les ressources et qui a réussi à faire venir un certain nombre d'entreprises et à en financer l'installation. Il est aussi en train d'être tenu grâce à l'effort de l'Etat dans le cadre du pôle de conversion - que, d'ailleurs, M. d'Ornano a longtemps combattu, jusqu'au moment où il s'est aperçu que cela rendait de très grands services. Je n'oublie pas non plus l'effort de la région et du département - et là, M. d'Ornano ne me démentira pas. Bref, ont été créés six cents emplois et deux zones industrielles, déjà en activité.

Ce pari a été tenu par la volonté de l'entreprise nationalisée, de l'Etat et des élus locaux. Les travailleurs se sont battus avec acharnement et, parfois, dans des termes difficiles, violents vis-à-vis des élus et du pouvoir que nous représentons alors. Mais, tous ensemble, nous sommes en train de gagner. Je voulais que cet exemple soit cité ici car je voulais démontrer par là que la volonté de modernisation peut très bien animer également les groupes nationalisés, mais ils agissent en prenant en compte l'intérêt de tous.

L'entreprise ne peut pas se regarder simplement elle-même. Elle doit aussi prendre en compte les problèmes de tous ceux qui se situent dans son environnement. Au moment où vous vous apprêtez à brader ainsi le patrimoine industriel de la nation, je voulais que cet exemple serve à votre réflexion, messieurs de la nouvelle majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Louet. Merci de penser à nous !

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn.

M. Dominique Strauss-Kahn. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous voulez dénationaliser.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Oui ! Oui !

M. Dominique Strauss-Kahn. Dénationaliser, c'est changer d'actionnaires.

M. Henri Bouvat. Et changer d'esprit.

M. Dominique Strauss-Kahn. C'est beaucoup, mais c'est simplement cela. Or, à quoi sert un actionnaire ? Il ne sert pas simplement à toucher des bénéfices en fin d'année, mais aussi, lorsque le besoin s'en fait sentir, à apporter du capital.

Bien sûr, quand le capitalisme fonctionne bien, les marchés, par le biais des actionnaires, apportent le capital nécessaire, mais pas toujours : aux moments importants, quand il y a création d'entreprise, absorption, croissance externe, bref à des moments spécifiques.

Mais, dans notre pays, le capitalisme fonctionne mal, vous le savez comme moi, et les actionnaires de ces groupes, avant qu'ils soient nationalisés, ont apporté très peu de ressources ; c'était d'ailleurs, vous le savez aussi, une des grandes raisons de leur faiblesse industrielle et d'un grand déséquilibre par rapport à leurs concurrents étrangers. Rappelez-vous que, pendant la période où il a été actionnaire, ces dernières années, l'Etat a apporté cinquante milliards de francs à ces entreprises. Pendant la période de durée équivalente précédente, où elles étaient privées, les actionnaires ont apporté moins de dix fois moins à ces entreprises.

M. Raymond Douyère. 1,4 milliard !

M. Dominique Strauss-Kahn. Elles sont sous-capitalisées ; c'est le mal endémique de nos grosses entreprises françaises. Vous faites semblant de ne pas vous en rendre compte. Il faut bien que l'Etat se substitue. C'est une forme de capitalisme national qui devrait plaire sur certains bancs de cette assemblée, où l'on fait parfois assaut de nationalisme. Le capitalisme, lorsqu'il ne peut pas être individuel, n'est pas plus mauvais quand il est collectif. En le rendant à nouveau individuel, vous allez le rendre bancal.

Moi, je voudrais savoir, monsieur le ministre de la dénationalisation, qui restez coi sur votre banc comme Assurantourix dans son arbre : comment allez-vous faire pour que ces entreprises trouvent des capitaux privés, alors qu'elles n'en trouvaient pas avant d'être nationalisées ? Comment allez-vous faire pour que ces entreprises qui ont des structures de bilan dramatiques les redressent autrement qu'avec l'argent de l'Etat ?

Le travail a été commencé ; les structures de bilan sont un peu meilleures qu'avant. Voulez-vous absolument revenir en arrière, du temps où Rhône-Poulenc, où P.U.K. étaient la risée des grandes entreprises internationales parce qu'elles étaient les seules à ne pas avoir un sou de fonds propres ?

Et qu'on ne vienne pas nous dire que, en dehors de l'apport en capital, c'est la gestion qui doit être changée. Car chacun sait ici, surtout ceux parmi vous, qui, un jour ou l'autre, ont eu des responsabilités dans ces entreprises avant qu'elles soient nationalisées, chacun sait que l'autonomie de gestion est beaucoup mieux garantie depuis quelques années qu'elle ne l'était au cours du septennat précédent.

M. Louis Mexandeau. Absolument !

M. Dominique Strausz-Kahn. Alors, que cherche-t-on ?

L'autonomie de gestion de ces entreprises est assurée, les dirigeants y jouent leur rôle, l'actionnaire, le sien. Vous allez les transférer au secteur privé : outre le fait qu'on peut effectivement parler de bradage de l'argenterie de famille et de bonne affaire pour certains groupes financiers, vous allez les mettre dans une situation où leur autonomie pour la gestion ne sera certainement pas meilleure - le passé l'a montré - mais où, de surcroît, vous les rendrez définitivement incapables de se mesurer à la concurrence internationale parce que vous les rendrez définitivement incapables de se procurer les fonds propres dont elles ont besoin. Voilà l'enjeu, voilà le mauvais service que vous allez rendre aux grandes entreprises françaises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, le contenu de l'article 4 est parfaitement clair : le transfert du secteur public au secteur privé au plus tard au 1^{er} mars 1991. Je pourrais m'arrêter là, après deux remarques.

Premièrement, vous êtes en totale contradiction avec une partie de votre majorité ; votre démarche est imprudente ; vous ne répondez pas aux injonctions de M. Barre, renouvelées par M. d'Aubert, et vous voulez, avant la date que vous avez fixée dans cet article, accomplir un programme gigantesque qui comprend non seulement les dénationalisations de 1982 mais également celles de 1946, de 1945 et d'avant.

Deuxièmement, dans votre précipitation, vous avez confondu excès de vitesse et réflexion. La preuve en est que vous êtes en train de réécrire en permanence ce texte, ce qui montre qu'à l'absence de réflexion de fond s'ajoute une impréparation juridique. Mais il est vrai, monsieur le ministre, que ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire. C'est le jeu de la démocratie.

Cette responsabilité extrêmement importante de la représentation nationale ne se partage point, mais elle a sa contrepartie. Elle exige la vérification des points fondamentaux qui sont définis par l'article 34 de la Constitution, ainsi que des précisions relatives aux modalités d'évaluation de la valeur du patrimoine public, aux modalités de cession et aux mesures de protection des intérêts fondamentaux de notre pays.

Encore faut-il que la représentation nationale puisse apprécier les fondements de cette décision. Seul le législateur peut voir, au nom de l'intérêt national, si elle est légitime ou si elle ne l'est pas. Les remarques diverses de mes collègues du groupe socialiste ont toutes eu pour objet de montrer combien vous confondiez intérêts particuliers et intérêt national et combien nous défendions ce secteur public non pas au nom d'un dogme, mais au nom d'une vision pragmatique et lucide, je dirai orgueilleuse de l'intérêt public.

En effet, une opération de cette ampleur représente des risques considérables étant donné les enjeux stratégiques, industriels et financiers et cela ne peut s'apprécier qu'au nom de raisons profondes, motivées au fond et largement expliquées.

Ces risques, monsieur le ministre, vous les connaissez, tout au moins je l'espère.

Le premier c'est celui de la déstabilisation de l'ensemble de ces groupes, du fait de je ne sais quel couperet, de je ne sais quelle décision finale - celle de mars 1991 -, d'un flou préjudiciable aux intérêts de ces entreprises. Vous savez déjà que, dans cette âpre compétition internationale, des contrats en cours de négociation sont menacés par l'existence même de cette zone d'incertitude.

Vous savez aussi que vous risquez, en procédant comme vous voulez le faire, de détruire des synergies, de remettre en cause des stratégies, de déséquilibrer des ensembles fragiles et complexes.

Vous savez enfin que l'ampleur considérable des masses financières qui vont être mises en jeu risque de déséquilibrer l'ensemble du marché financier. Il suffit de rapprocher deux chiffres : l'estimation approximative de la valeur des entreprises nationalisées de 1982 donne environ 220 milliards de francs ; la capacité d'absorption du marché en actions nouvelles se situe à environ 15 milliards de francs par an.

M. Henri Bouvet. Et le coût du chômage ?

M. Jean Le Garrec. Encore faudrait-il, monsieur le ministre, que vous puissiez justifier cette part de risque par des intérêts profonds. Or, à aucun moment, ni dans votre intervention ni dans celle de M. le rapporteur général, nous n'avons obtenu d'explication de fond. Nous n'avons entendu que de vagues formulations, des références rituelles à l'économie de marché. Mais c'est dans cette économie que les entreprises nationalisées vivent, et elles y jouent le jeu de la concurrence, de la compétitivité et de l'efficacité. Vous vous êtes donc fondé sur une fausse analyse du rôle de l'Etat dans les pays modernes, du fait qu'il y joue un rôle d'actionnaire et non d'animateur.

Enfin, vous n'avez pu justifier davantage l'utilisation des actifs qui seront ainsi dégagés.

Trois ans durant, nous avons demandé au personnel de ces entreprises des efforts considérables pour rattraper les retards accumulés pendant dix ans. Nous avons dû faire face à des restructurations importantes. Nous avons dégagé les moyens de l'avenir. En défendant hier l'article 3 du projet, M. Séguin parlait de développer les responsabilités économiques des salariés. Mais l'article 4 est en totale contradiction avec ces bonnes intentions, car vous y remettez en cause ces rudes efforts qui avaient été consentis et acceptés, en bradant les résultats acquis.

Les risques, ils sont considérables. Les avantages, vous n'en avez fait valoir aucun, vous contentant, ce matin, d'analyses vagues, incertaines et insuffisantes. Aucun projet économique, aucun projet industriel, aucun projet de recherche : voilà, monsieur le ministre, sur quoi vous jouez !

J'ajouterai (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. ... en réponse à M. Tranchant, que son raisonnement repose sur une méconnaissance des chiffres. Le Haut conseil du secteur public a publié aujourd'hui même les résultats du secteur nationalisé industriel de 1982. Ils font apparaître, pour 1985, un bénéfice net de 4,5 milliards de francs, à comparer avec ce qu'était la situation de ce secteur en 1981.

M. Henri Louet et M. Henri Bouvet. Et Renault ?

M. Jean Le Garrec. La nationalisation a coûté 44 milliards, pour un capital évalué aujourd'hui à 220 milliards au minimum. Y a-t-il meilleure démonstration des effets positifs de notre politique industrielle ?

Quant à Renault, messieurs, c'est un problème qui n'a rien à voir avec ce que nous avons fait en 1982. La preuve en est que M. le ministre ne le pose pas dans la définition qu'il donne de l'article 4.

M. le président. Concluez, s'il vous plaît !

M. Jean Le Garrec. J'en ai terminé, monsieur le président.

M. Henri Louet. Il parle depuis un quart d'heure !

M. Georges Tranchant. Et ce n'est pas à lui de répondre aux orateurs !

M. Jean Le Garrec. Risques énormes, projets d'avenir incertains : vous êtes incapable, monsieur le ministre, d'expliquer au nom de quels intérêts vous faites assumer à la nation de tels risques.

Une confiance pour conclure. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Il faut, en effet, conclure monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Lors du débat sur les nationalisations, monsieur le ministre, j'ai siégé à votre banc pendant cent trente-cinq heures. J'avais le sentiment, en affrontant ces problèmes lourds et difficiles, d'aider notre pays à se préparer à assumer le formidable défi économique et industriel que nous vivons. Je ne voudrais pas être à votre place. Je ne voudrais pas avoir à justifier la gigantesque braderie que vous êtes en train d'organiser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Les orateurs de l'opposition m'ont demandé, ce matin ou cet après-midi, de m'expliquer sur deux ou trois points. Je le ferai très brièvement.

A M. Le Garrec, je dirai que sa dernière intervention n'appelle même pas de réponse.

M. Raymond Douyère. Vous êtes embarrassé !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Vous avez fait appel à nos souvenirs, mais il y a tellement longtemps, dans notre esprit, que vous étiez ministre. Et puis, je ne sais pas... Vous ne sentez pas les choses... Vous êtes embarrassé. C'est peut-être le surmenage, la tension de ce débat. Les autres interventions méritent réflexion, mais la vôtre, vraiment, n'est pas du bon « Le Garrec » !

M. Raymond Douyère. Toujours aussi provocateur !

M. Jean-Claude Cassaing. Vous, vous ne risquez pas d'être surmené !

M. Jean Le Garrec. Je préfère, moi, ne pas porter de jugement !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Au point de vue fatigue, monsieur Cassaing, ne vous inquiétez pas pour moi. Vous vous faites fort, paraît-il, de devenir un bon débatteur. Eh bien, vous n'êtes pas encore sur la bonne voie, je vous le dis tout de suite !

M. Raymond Douyère. Vous n'êtes pas bon non plus, par rapport à l'ensemble !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. En tant que rapporteur général, j'observe que le groupe socialiste fait preuve, dans ses interventions, d'une certaine impudeur. Je lui rappelle, en effet, qu'il y avait, dans le projet de loi de nationalisation, un certain article 13 qui, dans sa rédaction initiale, précisait les critères de la nationalisation des établissements bancaires. Mais que s'est-il passé ? Vous vous en souvenez certainement. Au cours de la discussion, le Gouvernement, prenant conscience de l'imprécision juridique de ce texte, a déposé un amendement dont l'objet était de dresser la liste des banques nationalisées. Qu'a fait le ministre aujourd'hui ? Exactement la même chose.

M. Jean Le Garrec. Ce n'était pas pareil !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mais si, monsieur Le Garrec, c'est exactement la même chose ! Sauf que vous refusez au Gouvernement le droit, à ma demande et à celle d'orateurs de la majorité, de déposer son amendement pour établir cette liste.

Un amendement, d'ailleurs, que vous sous-amendez copieusement : 124 sous-amendements au total pour le groupe communiste et le groupe socialiste ! Cette petite affaire éclaire votre démarche. Vous cherchez à retarder le débat. Vous cherchez à empêcher que l'Assemblée soit informée.

M. Raymond Douyère. A peine 124, c'est bien peu par rapport au millier que vous aviez déposés !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je ne les ai pas oubliés, et je suis bien heureux de les avoir déposés avec mes collègues car, une fois encore, j'affirme que notre démarche était constructive. La vôtre, au contraire, est destructive, et tout le monde le sait.

Mais je voudrais maintenant répondre à M. Malandrain.

Plusieurs députés socialistes. Malandain !

M. Dominique Strauss-Kahn. Ne jouez pas sur les noms, c'est lamentable !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. C'est un lapsus tout à fait freudien, dont vous voudrez bien m'excuser auprès de lui. Pardon, monsieur Malandain, c'était tout à fait involontaire !

M. Georges Hage. C'est parce que c'est involontaire que c'est intéressant !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Ecoutez, monsieur Hage, vous êtes intervenu à peu près sept cent cinquante fois depuis le début du débat !

M. le président. Continuez, monsieur le rapporteur général, vous êtes le seul à avoir la parole.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Merci, monsieur le président, de le rappeler à nos collègues ; cela m'aide.

M. le président. Poursuivez, ne vous laissez pas interrompre !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. M. Malandain a donc reproché à mon rapport d'être purement théorique. Mais j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Christian Goux, et je regrette qu'il ne soit pas là pour m'entendre, car si quelqu'un a fait une intervention théorique, c'est bien lui.

M. Jean-Claude Cassaing. C'était autre chose !

M. Raymond Douyère. C'était solide !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Il a parlé du Plan. Mais qui a laissé tomber le Plan en désuétude ? C'est vous les socialistes !

M. Raymond Douyère. Mais non !

M. Dominique Strauss-Kahn. Pas du tout !

M. François Loncle. Ce n'est pas nous !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mais si ! Comment avez-vous l'audace de dire non ? Il y a encore dans cette assemblée des anciens de 1978 à 1981. Vous êtes les fossoyeurs du Plan. Alors, un peu de pudeur, je vous en prie ! C'est nous qui allons lui donner une nouvelle vigueur.

M. Malandain a également observé que l'entreprise publique se situait dans un monde concurrentiel. Il admet donc qu'il n'y a pas de monopole de fait, et je l'en remercie.

M. Jean Le Garrec. Cela n'a rien à voir !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Ecoutez, monsieur Le Garrec, si vous ne comprenez pas tout, il y a, parmi vos collègues, des gens qui peuvent vous donner des explications ! (*Rires.*)

M. Jean Le Garrec. Oh ! j'ai tout compris !

M. Raymond Douyère. Que c'est mauvais !

M. Dominique Strauss-Kahn. Très mauvais !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Le marché n'est qu'une méthode qui permet une meilleure allocation des ressources. C'est la base. Vous, vous le savez, monsieur Strauss-Kahn, vous avez compris. J'essaie de rendre mon propos très simple pour M. Le Garrec qui a du mal à suivre et je vous demande d'être mon relais ! (*Sourires.*)

Si ce n'était pas vrai, M. Malandain aurait pu me demander pourquoi les socialistes ont créé les titres participatifs et les certificats d'investissement. Pourquoi l'avez-vous fait ? N'ai-je pas raison, monsieur Strauss-Kahn, vous qui voulez être mon interocuteur ? Vous êtes bien embarrassé pour me répondre.

M. Dominique Strauss-Kahn. Pas du tout ! Puis-je répondre, monsieur le président ?

M. le président. Si M. le rapporteur général vous y autorise.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. J'en termine sur ce point, et je lui cède bien volontiers la parole, monsieur le président.

Si vous avez créé les titres participatifs et les certificats d'investissement, messieurs les socialistes, c'est parce que le capital exclusivement d'Etat n'est pas possible. C'est simple, vous ne pouvez pas récuser cette théorie.

M. Dominique Strauss-Kahn. Je ne suis pas sûr que vous ayez tout compris !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mais, comme le rappelait M. Séguin hier, vous avez une manie de la caricature, qui n'est que l'avatar de vos excès idéologiques de 1981 à 1982. D'ailleurs, moins d'un mois après votre défaite, vous tenez à nouveau des propos qui sont essentiellement idéologiques. Tout est idéologique chez vous. Vous n'avez pas changé ! Vous n'avez rien compris ! Les Français ne vous ont rien appris !

Voilà, je vous laisse me répondre, monsieur Strauss-Kahn.

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn, avec l'autorisation de M. le rapporteur général

M. Dominique Strauss-Kahn. Monsieur Vivien, les titres participatifs n'ont pas du tout été créés pour la raison que vous invoquez, c'est-à-dire parce qu'il ne serait pas possible d'avoir uniquement un capital d'Etat. Je vais vous donner la vraie raison. C'est M. Le Garrec qui me l'a expliquée parce que je l'avais mal comprise, et je vais maintenant tenter de vous l'expliquer à vous pour que vous la compreniez à votre tour. (Rires.)

Les titres participatifs ont été créés parce qu'il n'est pas souhaitable que les capitaux privés restent à l'écart des entreprises publiques. Cela ne signifie nullement qu'il est possible de nourrir totalement celles-ci avec des capitaux privés. L'histoire l'a montré. Il faut lire un peu l'histoire, monsieur Vivien. Ayant déjà beaucoup arpenté les couloirs de cette maison, vous avez eu l'occasion de vivre de grands moments de la politique industrielle du pays. Vous savez donc parfaitement que les entreprises publiques ne peuvent pas vivre uniquement des capitaux privés. Alors, associons les capitaux privés et les capitaux publics, par les titres participatifs pour les capitaux privés, par l'Etat pour les capitaux publics. Qu'y a-t-il d'idéologique là-dedans ? Strictement rien ! C'est du bon pragmatisme. Pour que ces entreprises marchent, elles ont besoin de capitaux. Pour qu'elles en aient, il faut qu'ils viennent et de l'Etat et du marché : c'est ainsi qu'il y en aura le plus.

M. Jean-Claude Cassaing. Très bien !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je suppose, monsieur Strauss-Kahn, que vous n'étiez pas là lorsque M. Malandain m'a interrogé, car la réponse que je viens de lui adresser n'est pas éloignée de votre propre explication. Je vous ai dit mot pour mot qu'il n'était pas possible que le capital soit exclusivement d'Etat. Donc, vous êtes d'accord avec moi, et je vous remercie d'appuyer mon argumentation auprès de lui.

M. Raymond Douyère. Nous ne sommes pas d'accord du tout !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mieux vaudrait que vous vous mettiez rapidement d'accord entre vous, monsieur Douyère, car vous avez hâte, je suppose, de rejoindre la Sarthe.

Pour votre part, vous vous êtes indigné non sans agressivité des intentions du Gouvernement - celles que vous lui prêtez - en ce qui concerne les banques. Le C.C.F., vous connaissez ?

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Y a-t-il meilleur exemple de valse des présidents ? Pour le C.C.F., je parlerai même du quadrille des lanciers, car il en a connu quatre en quatre ans ! Alors, un peu de pudeur !

M. Raymond Douyère. Le fait de changer de président n'a rien à voir avec le capital.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Vous nous prêtez des intentions, vous qui avez changé les présidents tous les ans ? Allons, il était temps que je remette les pendules à l'heure, en vous demandant, pour les amendements que vous défendez, lundi, mardi, mercredi, vendredi et, s'il

le faut, samedi prochains, de garder bien présent à l'esprit le souvenir de vos turpitudes ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Philippe Bassinet. Nous vous laissons aux vôtres !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

M. Camille Cabane, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Mesdames, messieurs, j'essaierai de vous répondre aussi complètement et aussi rapidement que possible, en laissant de côté les interventions qui ont porté sur des entreprises déterminées. J'ai en effet constaté que 64 amendements avaient été déposés à l'article 4 par le groupe socialiste et 64 encore par le groupe communiste, autant que d'entreprises qui figurent sur la liste et qu'il s'agit d'écartier une par une du champ de la privatisation. Nous aurons donc l'occasion de repartir de chaque entreprise lorsque nous discuterons des sous-amendements.

Aussi bien m'en tiendrai-je pour l'instant à quelques données très générales.

Plusieurs députés socialistes. Une fois de plus !

M. André Ledran. C'est beaucoup plus facile !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vous montrerai le moment venu, monsieur Ledran, que je peux aussi parler des problèmes particuliers.

M. André Ledran. Ce matin déjà, vous en êtes resté à la théorie !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la privatisation. J'aurais souhaité, pour ma part, ne pas avoir à évoquer le bilan des nationalisations. Je trouve en effet que, depuis le début de la discussion générale, nous en avons assez parlé, et que beaucoup de choses ont été dites. Et puis, je suis arrivé à la conviction - naïve peut-être - que je n'ai aucune chance de vous convaincre, pas plus que vous n'en avez de me convaincre moi.

Je tiens tout de même à rappeler quelques points, car j'ai entendu trop d'orateurs se glorifier du fait que les entreprises nationalisées en 1982 ont réalisé, en 1985, 9 milliards de francs de bénéfices, au terme d'un décompte qui me semble, du reste, beaucoup plus politique que comptable. Or ces mêmes entreprises avaient déjà réalisé 9 milliards de bénéfices en 1981. Sachant que les francs d'alors ne sont pas ceux d'aujourd'hui, on constate, après actualisation, qu'elles sont loin d'avoir rattrapé leur résultat de 1981, puisqu'il s'en faut de 3 milliards. Il n'y a donc pas là de quoi se glorifier.

De surcroît, entre les deux chiffres de 1981 et de 1985 - 9 milliards et 9 milliards -, il y a quand même un tunnel dans lequel 109 milliards manquent à l'appel, 109 milliards de pertes cumulées, nonobstant toutes les aides apportées par l'Etat. Ce point doit être rappelé avec force, au moment où l'on discute du bilan.

M. Jean Le Garrec. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le député, plutôt que de reprendre le débat sur cette question, je préférerais répondre à l'intervention de M. Christian Goux.

Doit-on considérer, comme lui, que la nationalisation du crédit a été efficace ? Je constate, pour ma part, que le résultat des banques était en 1980 de 2,8 milliards et qu'il n'a atteint en 1984 que 1,4 milliard, même s'il semble devoir s'améliorer en 1985.

M. Dominique Strauss-Kahn. C'est parce que les bilans tiennent compte des provisions, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il faut savoir ce qu'il y a derrière les chiffres !

M. le ministre chargé de la privatisation. C'est exact, mais il y aurait beaucoup à dire à cet égard.

En ce qui concerne le bilan économique - car je veux bien ne pas m'en tenir simplement à un bilan comptable - les interventions de l'Etat n'ont pas toujours été très justifiées. Il s'est en effet servi des banques nationalisées pour soutenir un certain nombre d'entreprises en difficulté dans des conditions d'efficacité qui n'ont pas toujours - c'est le moins qu'on

puisse dire - fait l'unanimité. Pour ne pas verser dans la polémique, je ne vous rappellerai pas, messieurs, l'affaire de La Chapelle-Darblay qui a tout de même coûté 1 milliard de francs aux banques nationalisées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Bouvet. Mais si, rappelez-la !

M. Dominique Strauss-Kahn. Quel rapport avec la nationalisation ?

M. le ministre chargé de la privatisation. La nationalisation du crédit n'a pas non plus révolutionné le mécanisme de la création monétaire.

M. Dominique Strauss-Kahn. Vous l'attendiez ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je le constate. Mais vous, vous l'aviez annoncé, tandis que moi, je n'ai jamais rien attendu de la nationalisation, monsieur Strauss-Kahn. Vos espoirs ont été démentis par les faits.

M. Dominique Strauss-Kahn. Il ne faut pas tout mélanger !

M. le président. Evitons, mes chers collègues, qu'un dialogue ne s'instaure. M. le ministre, seul, a la parole.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Douyère, vous avez tenu un discours vraiment paradoxal et qui s'inscrit parfaitement dans la ligne des idées que vous défendez. J'en retiens qu'il vous importe peu que les banques françaises soient performantes.

M. Raymond Douyère. Je n'ai jamais dit cela : reprenez le compte rendu analytique !

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous dites qu'en les adossant à l'Etat, on leur permet d'avoir un rating parmi les meilleurs au monde.

M. Raymond Douyère. C'est la vérité !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je préférerais qu'elles aient le même rating grâce à leurs propres performances et non grâce au soutien de l'Etat.

M. le président. Mes chers collègues, si ce dialogue se poursuit, nous n'aurons pas achevé nos travaux avant une bonne heure. Laissez M. le ministre répondre et, comme le veut la tradition, chacun aura l'occasion de s'exprimer à nouveau en défendant les amendements.

Je vous demande de bien vouloir poursuivre, monsieur le ministre, et je souhaite que vous puissiez terminer rapidement votre intervention.

M. Philippe Bassinet. Le sujet est important !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je le souhaite tout autant que vous, monsieur le président.

Je répondrai à M. Hage que si une modification du statut de la Banque de France figure bien dans le programme du Gouvernement elle n'est pas inscrite dans le projet de loi d'habilitation actuellement en discussion.

Un mot à propos des compagnies d'assurances. Il est vrai qu'il s'agit de sociétés qui apparaissent relativement prospères. Mais dans la glorification du système d'assurances, messieurs, il faudrait tout de même garder la mesure ! Le secteur nationalisé représentait en 1946 les deux tiers du chiffre d'affaires des assurances ; il n'en représente qu'un tiers aujourd'hui. C'est donc dire qu'il n'a pas fait preuve d'un dynamisme extraordinaire !

M. Raymond Douyère. Il n'y aurait donc aucune raison de dénationaliser !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vous rappelle aussi que la plus grande de nos entreprises françaises d'assurances, que vous connaissez, occupe le quarantième rang mondial. Voilà qui devrait tout de même nous inciter à un peu plus de modestie à propos de la compétitivité de nos entreprises.

M. Dominique Strauss-Kahn. Elle a fait un milliard de francs de bénéfices cette année !

M. le ministre chargé de la privatisation. C'est un point sur lequel je reviendrai.

Monsieur Baeckeroot, pour nous, le capitalisme populaire n'est pas du tout une « vieille lune ». C'est au contraire un objectif auquel nous croyons et que nous nous efforçons d'atteindre. Je tiens tout de même à apporter une petite restriction intellectuelle : certes, nous voulons faire un capitalisme populaire, mais un capitalisme populaire motivé. Nous estimons, en effet, qu'il n'est pas bon de distribuer gratuitement des actions, car ce qui est gratuit ne motive hélas ! pas beaucoup. J'ajoute que laisser s'éparpiller le capital des entreprises nationales dans un actionnariat très atomisé constituerait, pour certaines d'entre elles, un risque très grave de prises de contrôle intempestives.

Selon M. Bassinet, l'effort de recherche et de développement du secteur public serait supérieur à celui du secteur privé.

M. Philippe Bassinet. Non pas « seruit » ; « il est » !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il l'était, en effet, monsieur Bassinet - et on peut s'en réjouir - de 1982 à 1984, notamment grâce à l'importance des dotations en capital, mais depuis 1985 le secteur privé a désormais pris les devants. Peut-être le secteur public a-t-il eu un effet d'entraînement ; je ne m'arrêterai pas à ce genre de choses.

En ce qui concerne la protection des intérêts nationaux - sujet sous-jacent dans plusieurs interventions - je rappelle que l'article 5 mentionne, au titre des objectifs que devront remplir les ordonnances que le Gouvernement sera habilité à prendre, « la protection des intérêts nationaux ». Le débat ne me semble donc pas bienvenu à propos de l'article 4 ; nous en reparlerons lors de l'examen de l'article 5. Je suis sûr que nous parviendrons à vous convaincre que nous nous donnerons les moyens de protéger les intérêts nationaux, notamment pour tout ce qui touche à la défense nationale.

M. Philippe Bassinet. On verra.

M. le ministre chargé de la privatisation. L'analyse portant sur le caractère de monopole que pourraient avoir certaines entreprises m'a paru un peu compliquée. Un monopole, c'est clair : la S.N.C.F., la S.E.I.T.A. sont des monopoles, mais je ne crois pas que Thomson, la C.G.E. en soient. Il y a là, me semble-t-il, une perversion de langage ; en tout cas, telle n'est pas notre conception.

M. Philippe Bassinet. Dans votre projet de loi, qu'appellez-vous « monopole de fait » ?

M. le ministre chargé de la privatisation. L'expression vient du préambule de la Constitution de 1946 ; nous n'avons fait que la recopier.

M. Philippe Bassinet. Si vous l'avez recopiée, je suppose que vous l'avez comprise.

M. le ministre chargé de la privatisation. C'est une référence constitutionnelle.

M. le président. Je vous en prie, messieurs, seul M. le ministre a la parole.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne pense pas, monsieur, que vous allez nous faire grief de respecter la Constitution.

M. Philippe Bassinet. On ne vous fait pas grief de la respecter, mais on voudrait savoir !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne peux pas répondre à la question que M. Cassaing m'a posée au sujet d'une entreprise de Corréze.

M. Henri Bouvet. De toute façon, cela ne l'intéresse pas : il est parti.

M. le ministre chargé de la privatisation. Si l'affaire est en train d'aboutir, c'est sans doute qu'elle est négociée de longue date. En tout cas, nous n'avons donné aucune espèce d'autorisation. Je crois que cette affaire doit être rangée au nombre des opérations dont la légalité est tout à fait contestable, mais qui, faute d'un dispositif de « respiration », s'opèrent sous nos yeux dans la plus parfaite hypocrisie. Je vous rappelle que notre dispositif permet, si vous le voulez bien, de régulariser cette situation en reprenant un peu les idées qui avaient animé votre projet. D'ailleurs je vous propose - car notre magnanimité est immense - d'ajouter au texte du Gouvernement une disposition pour régulariser les opérations que vous avez laissées commettre illégalement. Vous devriez au moins nous rendre hommage sur ce point !

M. Dominique Strauss-Kahn. C'est l'amnésie !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je tiens à rassurer M. d'Aubert.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est parti !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il n'est pas le seul !

Nous agissons avec prudence, avec progressivité, mais aussi avec détermination et sérénité.

Monsieur Le Garrec, vous maniez le paradoxe d'une façon extraordinaire !

Vous avez siégé cent trente-cinq heures au banc du Gouvernement lors du débat sur les nationalisations, avez-vous rappelé. Vous auriez pu faire preuve d'un peu plus de charité, car vous avez dressé un tableau absolument apocalyptique et sans complaisance de ce qui allait se passer. A vous entendre, nous allons « détruire des synergies », « interrompre des stratégies », « mettre l'économie française à sac » - vous nous prêtez, me semble-t-il, une puissance un petit peu exagérée - nous « manquons de jugement », « nos analyses sont fausses ».

La charité chrétienne ne vous étouffe pas, la modestie non plus ! Il est tout de même dommage qu'avec toutes vos qualités les électeurs français ne vous aient pas fait confiance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Depuis que ce débat a commencé, j'entends des choses qui, tout de même, sont parfois difficiles à supporter, et notamment cette accusation de dogmatisme et d'idéologie.

M. Françoise Loncle. Bien sûr !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je dois dire que venant de vous, messieurs les socialistes, c'est quand même un peu gros ! Comment peut-on être plus dogmatique que vous l'avez été ?

M. Françoise Loncle. Prouvez-le !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vais vous le prouver, monsieur Loncle !

Vous avez, en 1982, entrepris une campagne de nationalisations complètement à rebours de tout ce qui se faisait dans le reste du monde. Mais à aucun moment, vous ne vous êtes posé la question de savoir si vous pouviez avoir raison contre tout le monde. Alors qu'en Allemagne, au Japon, en Grande-Bretagne on privatisait, vous, vous appliquiez votre programme commun et vous nationalisiez !

M. Raymond Douyère. Est-ce que ces pays se portent mieux ?

M. Françoise Loncle. Vous voulez nous pousser à suivre l'exemple de l'Angleterre ?

M. Raymond Douyère. Si vous prenez vos exemples dans ces pays, la France sera bien bas !

M. Arthur Dehaine. C'est vous qui l'avez mise bien bas !

M. Georges Tranchant. Elle ne peut pas descendre plus bas qu'elle ne l'a été avec les socialistes !

M. Raymond Douyère. Nous récusons ces exemples !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je n'en récusé aucun, moi ; c'est la différence !

Deuxième preuve - puisque vous en voulez, messieurs - on sait bien que tout ne s'est pas passé si facilement et que vous avez beaucoup discuté le point de savoir s'il fallait nationaliser à 100 p. 100 ou seulement à 50 p. 100. Mais au nom de quoi avez-vous voulu nationaliser à 100 p. 100, sinon pour des raisons dogmatiques et idéologiques ?

M. Jean Le Garrec. Absolument pas !

M. le ministre chargé de la privatisation. En tout cas, c'est l'impression que vous avez donnée aux Français !

Au-delà de la polémique, monsieur Le Garrec, je voudrais que vous cessiez d'être dogmatique, au moins sur certains points.

M. Jean Le Garrec. Nous ne le sommes pas !

M. le ministre chargé de la privatisation. Mais si vous l'êtes !

M. Jean Le Garrec. Mais non !

M. le ministre chargé de la privatisation. Vous refusez de voir en face les deux vérités essentielles de ce secteur nationalisé.

La première : l'incapacité pour l'Etat d'être un actionnaire. Et, à ce propos, monsieur Strauss-Kahn, vous venez de faire état d'une théorie tout à fait nouvelle selon laquelle une nationalisation à 100 p. 100 n'interdirait pas que le marché puisse intervenir. C'est tout à fait nouveau !

M. Dominique Strauss-Kahn. Le fait que cette théorie soit nouvelle pour vous ne change rien au problème !

M. le ministre chargé de la privatisation. En fait, que s'est-il passé ? L'Etat étant incapable d'assumer son rôle d'actionnaire, lorsque des entreprises avaient une certaine allure et présentaient une certaine attractivité, vous les avez renvoyées sur le marché, mais quand cette condition n'était pas remplie, on n'a pas « recapitalisé » ces entreprises. Vous le savez bien ! C'est le cas de Renault, de la sidérurgie.

M. Dominique Strauss-Kahn. Cinquante milliards !

M. le ministre chargé de la privatisation. La deuxième vérité que vous ne voulez pas voir - et croyez-moi, je n'éprouve aucune espèce de jubilation à le dire et j'aurais préféré que, dans le bilan des nationalisations, on soit beaucoup plus discret, parce que, pour moi, ces entreprises sont non pas des entreprises socialistes, mais des entreprises françaises et tout ce qui les touche me concerne aussi (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) - c'est l'absence de compétitivité de ces entreprises au niveau international.

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la privatisation. Voici quelques exemples.

Le résultat net des entreprises françaises de construction électrique, par rapport au chiffre d'affaires, s'établit à 1 ou à 1,3 p. 100. Pour nos concurrents américains, il se situe entre 3 et 6 p. 100.

M. Dominique Strauss-Kahn. Et les entreprises privées françaises !

M. le ministre chargé de la privatisation. Autre exemple : vous vous êtes, tout à l'heure, réjoui de la situation de Bull ; je m'en réjouis autant que vous et je rends hommage aux responsables qui, dans cette entreprise, ont su redresser la barre et prendre courageusement leur affaire en main. Mais nos échanges extérieurs dans le domaine de l'électronique, qui étaient déficitaires de 2,2 milliards de francs en 1980, le sont aujourd'hui de 7 milliards de francs !

M. Dominique Strauss-Kahn. Mais ces chiffres tiennent compte du secteur privé ! Ce n'est pas un problème de statut !

M. le ministre chargé de la privatisation. Pour la chimie, 1984 fut une année excellente en raison de la conjoncture internationale. Or le rapport résultat net - chiffre d'affaires était de 2,3 p. 100 pour les entreprises françaises ; pour nos grands concurrents internationaux, il se situait entre 4 et 6 p. 100.

Non seulement vous avez été dogmatiques en 1982, mais vous le restez parce que vous continuez à nier ces constatations d'évidence et j'en éprouve une certaine tristesse.

M. Jean Le Garrec. Mais on ne les nie pas !

M. Dominique Strauss-Kahn. Est-ce que la privatisation changera quelque chose ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Mais nous verrons ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Strauss-Kahn, vous ne cessez de dire que ce secteur que vous avez nationalisé en 1982, vous l'avez ramassé dans un caniveau. Je suis désolé ! Il faisait neuf milliards de bénéfices. Or, en 1985, il atteignait tout juste le même résultat avec des francs qui ont perdu 30 p. 100 !

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, une seule remarque...

M. le ministre chargé de la privatisation. Non, laissez-moi conclure, s'il vous plaît.

M. François Loncle. Prenez entreprise par entreprise, on y verra clair !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je répondrai à M. Sueur.

Je comprends que, quand on est un militant socialiste, un élu socialiste, on puisse avoir des doutes sur le point de savoir si la privatisation marchera ou non. Mais je n'arrive pas à comprendre que vous ne puissiez pas admettre que les nationalisations n'ont pas marché ! Voilà ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, puis-je vous répondre ?

M. le président. Monsieur Le Garrec, vous n'avez pas la parole. Vous aurez l'occasion d'intervenir au cours de l'examen des amendements.

Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 85 et 332.

L'amendement n^o 85 est présenté par MM. Chomat, Deschamps, Gayssot, Mme Gœuriot, MM. Leroy, Porelli, Rigout et Vergés ; l'amendement n^o 332 est présenté par MM. Collob, Dumas, Goux, Malandain, Mme Neiertz, MM. Pierret, Quilès, Sapin, Sueur et Souchon.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 4. »

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, en application de l'article 58, alinéa 3, du règlement, je demande une suspension de séance pour réunir mon groupe.

En effet, nous venons d'entendre des tentatives de réponse aux nombreuses questions posées par les intervenants socialistes tout au long de cette journée. Nous avons entendu des propos péjoratifs, moqueurs et provocateurs...

M. Arthur Dehains. Vous avez l'habitude !

M. Philippe Bassinet. ... du rapporteur général, comme à l'accoutumée. Tout cela est inacceptable. Je vous demande une suspension de séance d'une heure pour réunir mon groupe. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Monsieur Bassinet, mes chers collègues, compte tenu de l'heure et de cette demande de suspension de séance, je crois qu'il est préférable d'interrompre nos travaux.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU SEIN D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de sept organismes extraparlimentaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier aux commissions retenues sous les précédentes législatures le soin de présenter les candidats.

Cette proposition sera affichée et publiée à la suite du compte rendu de la présente séance.

Elle sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 mai 1986, à dix-huit heures.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 5 mai 1986, à seize heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n^o 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n^o 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, à dix-neuf heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 6 mai 1986, à dix-neuf heures dix dans les salons de la présidence.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(Application de l'article 37, alinéa 3, du règlement et de l'alinéa 6 du paragraphe 1^o de l'article 4 de l'instruction générale)

M. Pierre Claisse, député n'appartenant à aucun groupe, présente sa candidature à la commission de la production et des échanges.

Candidature affichée le 30 avril 1986 à dix-huit heures.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

DÉSIGNATIONS A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé la désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de sept organismes extraparlimentaires.

Dans sa deuxième séance du 30 avril 1986, M. le président de l'Assemblée a proposé de confier aux commissions désignées ci-après le soin de présenter des candidats :

Conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (1 poste à pourvoir) :

Présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Conseil d'administration de l'établissement public « Autoroutes de France » (1 poste à pourvoir) :

Présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges.

Conseil d'administration de la Caisse nationale des banques (2 postes à pourvoir) :

Présentation des candidatures par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (6 postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants) :

Présentation des candidatures par :

- la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : 2 titulaires et 2 suppléants ;

- la commission de la production et des échanges : 1 titulaire et 1 suppléant.

Conseil d'administration de la caisse nationale de l'industrie (2 postes à pourvoir) :

Présentation des candidatures par la commission de la production et des échanges.

Commission supérieure de la Caisse nationale de prévoyance (1 poste à pourvoir) :

Présentation de la candidature par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Conseil supérieur de la sûreté nucléaire (1 poste à pourvoir) :

Présentation de la candidature par la commission de la production et des échanges.

Ces propositions seront considérées comme adoptées en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 mai 1986, à dix-heures heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les candidatures seront affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette dernière publication.

Si le nombre des candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle l'Assemblée devra procéder au scrutin.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
03	Compte rendu..... 1 en	105	805	
33	Questions..... 1 en	105	325	
03	Table compte rendu.....	50	82	
03	Table questions.....	50	80	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	36	506	
36	Questions..... 1 en	36	331	
06	Table compte rendu.....	50	77	
06	Table questions.....	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	168	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	654	1 480	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 36, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-78-81-31 Administration : 45-78-81-33 TELEX : 201176 F DIRJC-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon le acte de destination.</p>				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

